

2016-2017

MASTER 2 Chargé de Développement Entreprises et Territoires

UFR de Droit, d'Economie et de Gestion et UFR des Lettres, Langues et Sciences Humaines

# Quels outils et méthodes pour une gouvernance alimentaire dans les collectivités locales ?

Le cas des travaux préalables à la mise en  
place d'un Projet Alimentaire Territorial sur  
Angers Loire Métropole

**Moutault Raphaël** |

**Sous la direction de M. Lionel Guillemot** |

Membres du jury

Christian PIHET | Professeur des Universités

Capucine Rehault | Directrice adjointe DADT Angers Loire Métropole

**L'auteur du présent document vous autorise à le partager, reproduire, distribuer et communiquer selon les conditions suivantes :**



- Vous devez le citer en l'attribuant de la manière indiquée par l'auteur (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'il approuve votre utilisation de l'œuvre).
- Vous n'avez pas le droit d'utiliser ce document à des fins commerciales.
- Vous n'avez pas le droit de le modifier, de le transformer ou de l'adapter.

**Consulter la licence creative commons complète en français :**

**<http://creativecommons.org/licences/by-nc-nd/2.0/fr/>**

Ces conditions d'utilisation (attribution, pas d'utilisation commerciale, pas de modification) sont symbolisées par les icônes positionnées en pied de page.



# REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à remercier Capucine Rehault, qui a été ma tutrice de stage, pour son écoute, ses conseils et l'opportunité qu'elle a su m'offrir, ainsi que toute l'équipe de la Direction de l'Aménagement et du Développement des Territoires pour leur accueil, leur écoute et l'ambiance de travail particulièrement agréable qui m'a permis de m'intégrer facilement dans cette équipe.

Tout mes remerciements également à Jean-Louis Demois, vice-président chargé du développement des territoires ruraux et des rivières.

Je remercie également toutes les personnes ressources qui ont acceptées de me rencontrer et d'échanger autour du projet de PAT : Typhaine Herré-Barailler de la ville de Rennes, Fanny Maujean et Aline Fily de l'AMAP les Terres du Milieu, Jean-Luc Pineau du Jardin de Cocagne Angevin, Philippe Tessereau de Boviloire, Jean-Luc Thibault, producteur à la Ronde des Fruits, Inès Tomé et Jessica Sauvetre de l'EPARC, Annie Denieulle du CCAS d'Angers, Dominique Barreau de Nantes Métropole, Paul Mazerand de Terres en Villes, Isabelle Ciekanski de la Métropole Européenne Lilloise et d'autres...

Merci également à Virginie Boureau de la Chambre d'agriculture du Maine et Loire pour sa disponibilité, ses explications et son écoute lors de nos phases de travail communes.

Enfin, je remercie Lionel Guillemot, mon tuteur universitaire, et Julien Noël pour leurs conseils.

## Sommaire

INTRODUCTION .....	1
<b>PARTIE I : ÉLÉMENTS DE CONTEXTE .....</b>	<b>2</b>
1. Gouvernance alimentaire .....	2
2. L'appel à projet PAT .....	8
3. Méthodologies de mise en place d'une gouvernance alimentaire territoriale .....	9
4. Contexte territorial .....	12
5. Synthèse de la première partie .....	25
<b>PARTIE II : CONTEXTE DU STAGE, OBJECTIFS ET MISSIONS.....</b>	<b>26</b>
1. Le contexte du stage.....	26
2. Objectifs, missions et attendus du stage .....	27
3. Méthode employée .....	27
4. Synthèse de la seconde partie .....	31
<b>PARTIE III : PRESENTATION DES RESULTATS.....</b>	<b>32</b>
1. Résultats.....	32
2. Perspectives.....	48
3. Écarts aux résultats attendus.....	54
4. Synthèse de la troisième partie .....	55
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>56</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>57</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>59</b>
1. Annexe 1 : carte extraite du guide « Le Bonheur est dans le Panier » .....	59
2. Annexe 2 : article I 611-8 du code rural.....	60
3. Annexe 3 : Liste des marchés d'Angers Loire Métropole .....	60
4. Annexe 4 : Liste des acteurs rencontrés dans le cadre d'entretiens semi-directifs .....	63
5. Annexe 5 : Guide d'entretien des AMAP.....	64

# Introduction

La notion de gouvernance renvoie à la mise en place de nouveaux modes de pilotage ou de régulation plus souples et éthiques, fondés sur un partenariat ouvert et éclairé entre différents acteurs et parties prenantes. Avec la montée des obligations de consultation et de concertation avec des acteurs et citoyens du territoire dans la constitution des documents de politiques, cette notion est de plus en plus présente.

Parallèlement, à la suite des crises alimentaires de ces dernières années (encéphalopathie spongiforme bovine, grippe aviaire, E. Coli, œufs contaminés...) et face aux préoccupations environnementales grandissantes, les citoyens, à la recherche de produits de meilleure qualité et moins standardisés cherchent de plus en plus à raccourcir les filières alimentaires, notamment en utilisant des modes de vente directe.

Face à ces préoccupations, l'Assemblée des Régions de France<sup>1</sup> avait déjà, en 2014, plaidoyer en faveur de systèmes alimentaires territoriaux. En réponse à ces préoccupations, aux enjeux de santé publique et de l'économie agricole, le Ministère de l'Agriculture de l'Alimentation et de la Forêt a lancé entre 2014 et 2016 deux appels à projets, dans le cadre du Programme National de l'Alimentation, portant sur la mise en place de Projets Alimentaires Territoriaux (PAT). Cet outil est notamment destiné à rapprocher consommation et production alimentaire d'un même territoire.

La Communauté urbaine Angers Loire Métropole, avec l'appui de la Chambre d'agriculture du Maine et Loire, a décidé de se saisir de cet outil afin de répondre aux attentes de ses citoyens. C'est dans ce contexte que j'ai pu effectuer un stage de quatre mois et demi au sein de la Direction Aménagement et Développement des Territoires, afin de mener des travaux préparatoires à la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial.

Ce mémoire présente les travaux menés durant ce stage. Dans une première partie, le contexte territorial sera présenté afin d'exposer le support de mon travail. Dans une seconde partie la méthode employée pour mener à bien ce travail sera présentée. Enfin, la troisième partie sera consacrée aux résultats obtenus durant ce stage.

---

<sup>1</sup> ARF, 2014, « Déclaration de Rennes : Pour des systèmes alimentaires territorialisés », <http://regions-france.org/wp-content/uploads/2016/10/de%CC%81claration-finale.pdf>, consulté le 22 juin 2017

# Partie I : Éléments de contexte

## 1. Gouvernance alimentaire

« Dans le contexte actuel de mutation du système agricole, de crise alimentaire et de nouveaux enjeux sociaux, environnementaux et économiques, la conception d'une nouvelle gouvernance de la chaîne alimentaire locale apparaît [...] comme un catalyseur possible du développement durable des agglomérations ainsi que des productions alimentaires locales en renforcement des circuits courts » (Réseau Rural Français<sup>2</sup>, 2006).

### 1.1. Qu'est-ce que la gouvernance alimentaire ?

Comme A. Faucher<sup>3</sup> (2014) le précise, la définition de la gouvernance alimentaire n'est ni fixée, ni unique.

Pour Rey-Valette et al<sup>4</sup>. (2014), la gouvernance territoriale est « un processus dynamique de coordination [...] entre des acteurs publics et privés aux identités multiples et aux ressources [...] asymétriques autour d'enjeux territorialisés. Elle vise la construction collective d'objectifs et d'actions mettant en œuvre des dispositifs multiples [...] qui reposent sur des apprentissages collectifs et participent des reconfigurations/innovations institutionnelles et organisationnelles au sein des territoires ».

P. Le Gallès<sup>5</sup> (1995) met plus en avant la minimisation des effets pervers et des conflits dans la définition qu'il propose : « la gouvernance est une problématique qui s'intéresse aux conditions rendant possible une action publique efficace et concertée en minimisant les effets pervers et les conflits non prévus. Ainsi le problème de la gouvernance met en avant les conditions qui renvoient à la coordination de différentes organisations ».

De son côté, le Réseau Rural Français (2006) propose une définition adaptée aux systèmes alimentaires des territoires : « la gouvernance alimentaire territoriale désigne ainsi un nouvel ensemble de coopération entre les différents acteurs et les échelons d'intervention géographiques, dont l'arène commune est l'enjeu alimentaire ».

---

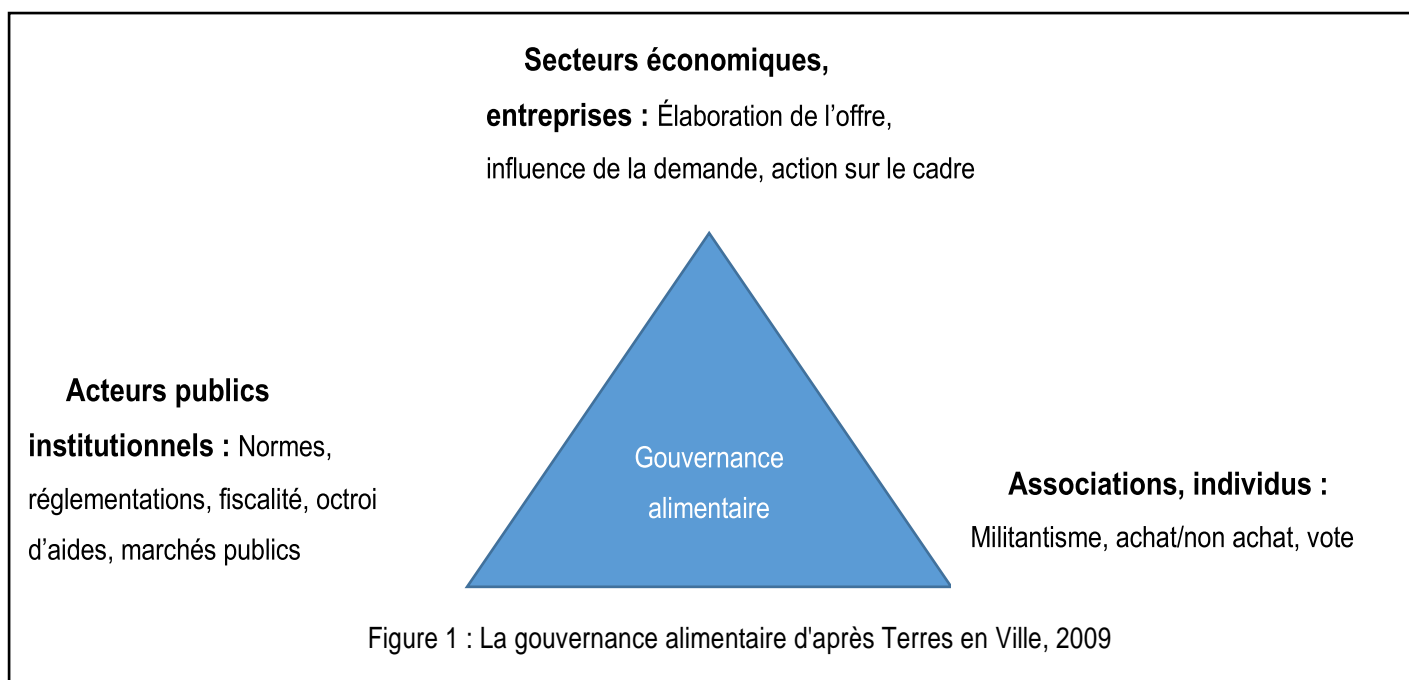
<sup>2</sup> Réseau Rural Français, 2006, « Quelles relations urbain/rural pour une meilleure gouvernance alimentaire des territoires ? », 7p.

<sup>3</sup> FAUCHER A., 2014, *Initier une gouvernance alimentaire territoriale, guide à l'intention des collectivités*, Mémoire de M2 Agronomie, SupAgro Montpellier, 67p.

<sup>4</sup> REY-VALETTE H. et al, 2014, « Comment analyser la gouvernance territoriale ? Mise à l'épreuve d'une grille de lecture », Géographie, économie, société, Vol. 16, n°1, p. 65-89.

<sup>5</sup> LE GALES P., 1995, « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », *Revue française de science politique*, n°1, p. 57-95

Enfin, Terres en Villes, qui est un réseau d'acteurs de politiques agricoles et forestières d'agglomération regroupant 28 aires urbaines représentées par un binôme intercommunalité / Chambre d'agriculture, propose le schéma suivant pour définir la gouvernance alimentaire :



### 1.1.1. Acteurs de la gouvernance alimentaire

D'un point de vue historique, le poids de l'État est un élément essentiel (Réseau Rural Français, 2006). L'État étant le législateur, c'est lui qui impose des normes, définit des politiques agricoles ou agroalimentaires, ou encore qui intervient dans les recommandations nutritionnelles. Comme le soulignait le RRF en 2006, ces « *politiques étatiques peuvent constituer de véritables leviers en matière de gouvernance alimentaire, notamment en termes de méthodes de production et transformation, de réglementation et de contrôle tout au long de la chaîne alimentaire.* » Terres en Villes<sup>6</sup> (2009), précise toutefois que « *les politiques alimentaires actuelles initiées par l'État sont très axées sur la sensibilisation des consommateurs et beaucoup moins sur l'incitation économique des entreprises* ».

Des organisations supranationales ont également leur importance dans la gouvernance alimentaire. Ainsi, l'Union européenne et des organisations internationales comme l'OMS<sup>7</sup>, la FAO<sup>8</sup>, l'OMC<sup>9</sup> et la Banque Mondiale sont aujourd'hui des acteurs clés du système alimentaire mondial (Terres en Villes, 2009).

<sup>6</sup> Terres en Villes, 2009, « La gouvernance alimentaire des agglomérations françaises et la relocalisation des productions agricoles », 8p.

<sup>7</sup> Organisation Mondiale de la Santé

<sup>8</sup> Food and Agriculture Organization

<sup>9</sup> Organisation Mondiale du Commerce

À une échelle plus fine, d'autres organes institutionnels ont une importance dans les systèmes alimentaires des territoires. Ainsi, et comme le rappelle le RRF (2006), les communes et les intercommunalités interviennent également sur le champ alimentaire. Les communes sont « *au cœur des politiques alimentaires locales* » par les politiques qu'elles mènent sur les champs de l'accès social à l'alimentation (CCAS<sup>10</sup>) ou de la restauration scolaire. Ces deux exemples sont liés à des compétences des communes, toutefois, les communes peuvent décider de mettre en place des dispositifs en lien avec l'alimentation de manière plus volontariste (introduction de produits locaux en restauration scolaire, événements de promotion de l'agriculture locale...).

Les intercommunalités de leur côté « *interviennent essentiellement sur l'appui aux circuits courts. Leurs actions sont d'ordre économique et visent à renforcer les liens entre producteurs et consommateurs.* » Elles peuvent également intervenir sur les champs de la santé et de l'action sociale (CIAS<sup>11</sup>). Pour le RRF (2006), « **les intercommunalités constituent un échelon d'actions et de gouvernance pertinent.** », d'autant que « *la gouvernance locale joue un rôle évident dans la mise en œuvre de politiques alimentaires* ». **Les Communautés d'agglomération ont également un rôle à jouer pour rétablir les liens villes / campagnes, notamment au sein des circuits courts** (RRF, 2006).

Les acteurs institutionnels ne sont pas les seuls à intervenir, il est important de considérer l'ensemble des acteurs en lien avec les systèmes alimentaires. Ainsi, les chambres consulaires ont « *un rôle de pivot* » et « *une réelle capacité à fédérer les acteurs, notamment les agriculteurs* » qui « *structurent les liens entre production et consommation locales via les circuits courts.* » (RRF, 2006).

De manière plus générale, les entreprises privées ont également un rôle important puisqu'elles assurent la transformation et la distribution des produits alimentaires. Le RRF (2006) notait à leur propos que « *leur positionnement évolue vers une plus grande prise en compte de la demande sociale pour des produits de qualité, voire équitables* ».

Les acteurs du tourisme et de la gastronomie, de leur côté « *jouent un rôle important dans le champ de la culture alimentaire, en valorisant le patrimoine alimentaire et gastronomique des territoires* » (RRF, 2006).

La société civile et les associations « *sont nombreuses dans l'alimentation [...], les associations revendiquent une meilleure prise en compte de leurs préoccupations en matière d'alimentation, notamment sous l'aspect santé* » (RRF, 2006). La prise en compte des consommateurs paraît donc indispensable.

Cette rapide revue des acteurs que l'on peut rencontrer dans les chaînes alimentaires montre bien la diversité de la typologie des acteurs intervenant sur la gouvernance alimentaire. Au travers de cette revue, il est également possible de pressentir la complexité des systèmes alimentaires et les difficultés qui peuvent surgir lorsqu'un acteur souhaite mettre en place une instance de gouvernance partagée entre ces acteurs, d'autant que « *l'ensemble de ces champs doivent être articulés pour définir de manière efficiente le fonctionnement des politiques alimentaires locales* »

---

<sup>10</sup> Centre Communal d'Action Sociale

<sup>11</sup> Centre Intercommunal d'Action Sociale



(RRF, 2006). Terres en Villes (2009) précise d'ailleurs que « *la difficulté sera de créer un partenariat public/privé durable, équilibré et capable de prendre en compte l'ensemble des intérêts des acteurs du système alimentaire* ».

### 1.1.2. Les champs des politiques liées à l'alimentaire

Dans son analyse, le Réseau Rural Français (2006), distingue le champ de l'alimentation de celui du système alimentaire. Si le champ de l'alimentation est associé à l'alimentation à proprement parler, celui du système alimentaire est associé au volet production de l'alimentation.

#### Le champ de l'alimentation

Trois champs peuvent être identifiés dans le champ de l'alimentation : celui de l'accès social, celui de la nutrition et de la santé et celui de la culture, de l'identité, de la gastronomie et du tourisme.

Les actions identifiées comme relevant du champ de l'action sociale relèvent de l'accès des plus défavorisés à l'alimentation, principalement par le biais de dispositifs d'aide alimentaire.

Le champ de la nutrition et de la santé est « *très présent* » (RRF, 2006), notamment par le PNNS<sup>12</sup>, et couvre des actions de sensibilisation à une alimentation saine et de qualité.

Pour le champ de la culture, de l'identité, de la gastronomie et du tourisme les actions « *sont nombreuses et souvent liées aux villes-centre, véritables vitrines des produits et savoir-faire locaux et régionaux* ». Elles « *reposent sur des démarches de valorisation de la gastronomie locale par de l'évènementiel ou de la communication* ». RRF, 2006

#### Le champ du système alimentaire

Le système alimentaire est défini comme « *l'ensemble des activités interreliées de production, de circulation, de transformation et d'usage de la nourriture et des déchets, et les ressources qui leur sont nécessaires* », il considère « *non seulement la production mais tout ce qui la précède et lui succède* » (BRICAS<sup>13</sup>, 2017).

Les systèmes alimentaires sont parfois qualifiés de « durables », par « système alimentaire durable » on entend un système qui :

- Protège « l'environnement et la biodiversité sans épuiser les ressources non renouvelables et la biodiversité et sans polluer » ;
- Permet « l'accès pour tous à une nourriture suffisante, saine, nutritive et culturellement acceptable » ;
- S'appuie « sur un système économique inclusif favorisant la création d'emplois pour tous et réduisant les inégalités de pouvoir entre entreprises et au sein des chaînes de valeur pour une répartition plus équitable des valeurs ajoutées » ;

---

<sup>12</sup> Programme National Nutrition Santé

<sup>13</sup> BRICAS N., 2017 « Les enjeux de l'urbanisation pour la durabilité des systèmes alimentaires », in BRAND C. et al., *Construire des politiques alimentaires urbaines*, QUAE, p.19-42

- Favorise « la cohésion sociale et le respect de la diversité et la dynamique des cultures » ;
- Restaure « la confiance dans le système et permet la participation des citoyens à son évolution ». (BRICAS, 2017)

Dans le cadre du système alimentaire les politiques peuvent intervenir par des investissements, l'organisation de l'approvisionnement, le soutien à certaines filières et certains modes de vente, des accompagnements pour la professionnalisation de pratiques...

Il est également fondamental de prendre en compte la chaîne de distribution des produits agricoles et alimentaires tant elle « constitue un maillon central et incontournable du système alimentaire » (RRF, 2006). Les opérateurs de cette chaîne sont également très divers, tant les modes d'approvisionnement peuvent varier pour un même produit, mais également par la longueur de certaines filières (grossistes, Marchés d'Intérêt Nationaux, centrales d'achat et à l'inverse, vente directe).

## 1.2. Quels outils de gouvernance alimentaire en France et en Europe ?

### 1.2.1. L'exemple de Rennes Métropole

Pour Terres en Villes (2009), Rennes Métropole est « une des métropoles les plus volontaristes en matière de circuits courts et de politique alimentaire », bien que ce soit un territoire ayant une faible offre de produits locaux du fait de filières longues très organisées. Rennes Métropole a ainsi cherché « une grande cohérence entre ses politiques sectorielles ». Elle relie ainsi production agricole, nutrition, accès social et culture. Les outils utilisés ont été l'Agenda 21, le plan climat et le schéma commercial. La ville de Rennes était également soutenue par l'agglomération dans l'introduction de produits bio et locaux dans la restauration scolaire. La commission prospective de la Communauté d'agglomération et le Conseil de développement préfiguraient une gouvernance territoriale partagée.

La ville de Rennes a récemment validé son Plan Alimentation Durable, où de nouveaux objectifs ont été fixés pour tendre vers une restauration scolaire la plus durable possible.

### 1.2.2. L'exemple de l'Y Grenoblois

Le territoire de l'Y Grenoblois, qui est un territoire situé en région Auvergne Rhône Alpes, regroupant 117 communes découpées en forme de Y par les vallées du Drac, du Grésivaudan et de l'Isère, est défini par Terres en Villes (2009) comme « un territoire historique de l'innovation technopolitaine, urbaine... et agriurbaine. » En 1984, l'association pour le développement de l'agriculture dans l'Y Grenoblois, constituée d'acteurs du monde agricole et du monde urbain, a été constituée. L'objectif de cette association a été de définir une politique concertée en matière d'agriculture, d'espaces, de forêt et de marchés de détail. Une démarche concernant les circuits courts a été lancée à la fin des années 80, puis structurée autour de la marque « Terre d'ici » en 2002. La démarche a alors été élargie à la restauration collective, et des actions ont été conduites avec les acteurs de la santé publique, de l'économie sociale et solidaire et du secteur social.

### 1.2.3. L'exemple du grand Londres

La Grande-Bretagne ayant subi des crises alimentaires, il a été décidé de mettre en œuvre des stratégies locales et régionales pour la gestion des politiques alimentaires. L'association London Food Link s'est attachée à mener une politique alimentaire volontariste. Des actions concrètes, menées en partenariat avec la municipalité de Londres, « ont permis à l'agglomération d'intervenir plus en amont sur les circuits de productions et de ne plus se contenter d'un statut de maillon final de la chaîne alimentaire. » (RRF, 2006).

En 2006, une stratégie locale a été conçue en partenariat avec différents acteurs de la ville de Londres. Cette stratégie suit six grandes orientations (Terres en Villes, 2009) :

- « Assurer la vitalité commerciale (London development Agency) ;
- Garantir l'engagement du consommateur (Regional Public Health Group) ;
- Utilisation du pouvoir d'achat public comme outil de développement pour un système d'alimentation plus stable (Government Office for London, Sustain) ;
- Développer les liens entre les régions autour de Londres (London Development Agency, Sustain) ;
- Développer la santé dans les écoles (London Development Agency, Greenwich Co-operative, Sustain) ;
- Réduire le gaspillage de la nourriture et les déchets (London Development Agency). »

### 1.2.4. Le pacte de MILAN

En 2015, l'Exposition Universelle de Milan s'est tenue sur le thème « Nourrir la planète, Energie pour la vie ». Milan a « profité de l'attention médiatique sur l'évènement pour promouvoir les bonnes pratiques alimentaires et inciter d'autres villes à s'engager sur le sujet » (IUFN<sup>14</sup>, 2015).

A l'issue de cet évènement, plus de cent villes à travers le monde ont pris l'engagement de mettre en place des actions locales se déclinant autour de six axes prioritaires :

- « Gouvernance alimentaire locale – Assurer un environnement propice à une action efficace ;
- Promouvoir une alimentation durable et une bonne nutrition ;
- Assurer l'équité sociale et économique ;
- Appuyer la production alimentaire (liens rural-urbain) ;

---

<sup>14</sup> IUFN, 2015, Pacte de Milan <http://www.iufn.org/wp-content/uploads/2016/03/Pacte-de-Milan.pdf>, consulté le 18 juin 2017

- Approvisionnement et distribution alimentaires ;
- Prévenir le gaspillage alimentaire » (IUFN, 2015).

Huit collectivités françaises se sont engagées à travers ce pacte : la ville de Paris, la ville de Marseille, la ville de Lyon, la Métropole de Grenoble, Bordeaux Métropole, le Conseil départemental de la Gironde, la Métropole de Montpellier et Nantes Métropole.

## 2. L'appel à projet PAT

Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) sont issus de la loi d'Avenir pour l'agriculture et la forêt du 13 octobre 2014. Cette loi fixe les orientations du PNA (Programme National pour l'Alimentation), au travers de quatre priorités :

- L'ancrage territorial d'actions et de mise en valeur du patrimoine ;
- La justice sociale ;
- L'éducation des jeunes ;
- La lutte contre le gaspillage alimentaire.



Dans le cadre du PNA, les PAT ont jusque-là fait l'objet de deux appels à projets nationaux en 2015 et 2016. Les PAT y sont définis comme « *un projet collectif visant à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs et à développer l'agriculture sur les territoires ainsi que la qualité de l'alimentation*<sup>15</sup> ». La notion de projet collectif est importante dans les PAT, Halliday soulignait ainsi en 2015<sup>16</sup> qu' « *idéalement, afin d'engager un changement systémique réel, les collectifs œuvrant à des politiques alimentaires au niveau local devraient inclure une palette représentative des entreprises, dans leurs tailles, leurs valeurs et leurs activités* ».

Le dernier appel à projets bénéficiait d'un budget de 2 millions d'euros, dont 500 000€ de l'Agence de Développement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) pour la participation à des projets ayant une composante environnementale. L'objectif du PNA a été de viser à un soutien moyen de 40 000€ par projet retenu, sans toutefois fixer de limite.

---

<sup>15</sup> Cahier des charges de l'appel à projet 2016-2017 du PNA, Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, 2016

<sup>16</sup> HALLIDAY J., 2017 « Objectifs et leviers des villes pour une alimentation durable » », in BRAND C. et al., Construire des politiques alimentaires urbaines, QUAE, p.67-90

Les projets candidats devaient s'inscrire dans au moins l'une des 4 thématiques du PNA. Les « *consortiums impliquant de multiples partenaires* » étaient encouragés. Les appels à projet étaient ouverts à tout organisme public ou privé à but non lucratif œuvrant dans le domaine de l'alimentation, ou à des entreprises dans des cas particuliers.

Aucun appel à projet n'a été lancé en 2017. Toutefois, le dispositif PAT a connu une évolution vers un dispositif de « reconnaissance » des PAT depuis le 1<sup>er</sup> mars 2017. L'objectif de ce dispositif est de permettre l'utilisation d'un logo « Projet Alimentaire Territorial », devenu marque déposée, et ainsi « d'identifier et de recenser les démarches PAT » et « d'en assurer la visibilité aux niveaux régional et national ». L'objectif de Stéphane Le Foll<sup>17</sup>, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt du 16 mai 2012 au 10 mai 2017, est d'atteindre les 100 PAT labélisés fin 2017, et 500 à l'horizon 2020. Ce dispositif ne donnant droit à aucun financement, il paraît peu probable que ces objectifs puissent être atteints.

### 3. Méthodologies de mise en place d'une gouvernance alimentaire territoriale

Lors des recherches effectuées préalablement à mes travaux, plusieurs « guides » sont ressortis comme références. Premièrement, le mémoire d'Anna FAUCHER (2014), alors étudiante au sein du Master ISAD-IPAM<sup>18</sup> à Montpellier, qui se veut être un guide à l'intention des collectivités désireuses d'initier une gouvernance alimentaire territoriale. Plus spécifiquement, deux guides s'adressant aux organismes souhaitant enclencher une démarche PAT ont retenu mon attention : celui de l'IUFN et du CD33<sup>19</sup>, ainsi que celui de la DRAAF<sup>20</sup> Auvergne<sup>21</sup>.

L'objectif de cette partie est de présenter de manière succincte ces guides qui ont nourri la méthodologie envisagée pour la mise en place du PAT d'Angers Loire Métropole. Ces documents étant parfois volumineux, il est difficile d'en présenter ici tous les aspects. C'est pourquoi il a été choisi de se concentrer sur le « tronc » de ces méthodes, les différentes étapes qu'elles abordent.

---

<sup>17</sup> Cahier des charges du dispositif de reconnaissances des Projets Alimentaires Territoriaux, Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, 2017

<sup>18</sup> Innovations et Politiques pour une Alimentation Durable - Innovations dans les Systèmes Agricoles et Agro-Alimentaires du Monde

<sup>19</sup> IUFN et CD33, 2016, « Construire un projet alimentaire territorial, méthodologies croisées mode projet d'IUFN et mode LABO'M 21 », <http://www.iufn.org/wp-content/uploads/2016/03/Guide-IUFN-CD33-Construire-un-Projet-alimentaire-territorial-2016.pdf>, consulté le 12 avril 2017

<sup>20</sup> Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

<sup>21</sup> DRAAF Auvergne, 2015, « Repères et outils pour construire votre Projet Alimentaire Territorial », [http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Reperes\\_et\\_outils\\_pour\\_construire\\_votre\\_Projet\\_Alimentaire\\_Territorial\\_auvergne\\_cle813e8a.pdf](http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Reperes_et_outils_pour_construire_votre_Projet_Alimentaire_Territorial_auvergne_cle813e8a.pdf), consulté le 10 avril 2017

### 3.1. Anna Faucher, Initier une gouvernance alimentaire territoriale, guide à l'intention des collectivités (2014)

La méthode proposée par A. Faucher est constituée de 4 phases :

1. « Faire émerger la vision des élus en matière de gouvernance alimentaire afin d'identifier et de hiérarchiser les problématiques et enjeux du territoire à prendre en compte ;
2. Réaliser un diagnostic territorial afin de mieux cerner les enjeux spécifiques du territoire ;
3. Cartographier les acteurs et les initiatives innovantes du territoire. Souligner les compétences, outils et leviers d'action dont dispose chaque acteur au regard de chaque enjeu ;
4. Définir des pistes d'actions et établir une feuille de route à destination d'une instance de gouvernance renforcée. »

### 3.2. IUFN et CD33, méthodologies croisées (2016)

Suite au constat d'un besoin d'accompagnement méthodologique exprimé par différents acteurs, le Conseil départemental de la Gironde et l'IUFN ont décidé d'éditer un guide commun proposant deux approches méthodologiques.

#### 3.2.1. Le « mode projet » d'IUFN

La proposition d'IUFN est issue du mémoire de fin d'études d'Anna Faucher, désormais responsable du pôle conseil et accompagnement d'IUFN.

Cette méthode suit cinq phases :

1. Préfiguration de l'action : l'objectif est ici d'établir une feuille de route en formalisant l'engagement de la collectivité et de ses principaux partenaires. Durant cette phase, une cartographie des acteurs partie prenante de la future politique alimentaire doit être réalisée afin de « mieux comprendre leurs compétences et leur positionnement par rapport à la question alimentaire ». Cette phase doit être une phase de dialogue avec les différents acteurs rencontrés. Elle doit conduire à la mise en place d'un comité de pilotage, qui peut être considéré comme efficace « s'il permet un vrai dialogue facilitant la compréhension des enjeux et des attentes propres à chaque partie prenante ».
2. Réalisation d'un diagnostic territorial du profil agricole et alimentaire du territoire, qui soit partagé avec les acteurs associés. Durant cette phase, des indicateurs permettant d'évaluer les impacts des actions qui seront par la suite mises en place doivent être identifiés.
3. Stratégie territoriale : « cette étape doit permettre de construire sur les connaissances et les données accumulées, propres à chaque territoire et de définir des pistes d'actions visant à la mise en place d'une politique alimentaire locale ». Plusieurs étapes sont nécessaires pour préparer un plan d'action : la capitalisation des idées et des besoins, la mise en place d'une instance de gouvernance, l'élaboration et la validation d'un document d'orientation politique et la co-construction de la politique alimentaire aux projets de territoire.
4. Mise en œuvre du PAT au travers du programme d'action préalablement défini. Ce programme d'action doit permettre d'atteindre les objectifs fixés.
5. Évaluation : cette phase doit permettre de mesurer l'impact des actions menées et d'évaluer l'efficacité de la politique globale.

### 3.2.2. La méthode Labo'M21 du CD33

Le labo'M21 est un lieu d'innovation collectif ouvert à tous et issu de la démarche Agenda 21 du département de la Gironde. Il propose une méthode qui peut être utilisée pour tous projets, c'est cette méthode qui est ici présentée :

1. Fixer le cap et l'ambition : l'objectif est ici de définir au préalable des cibles ambitieuses de transformation pour permettre aux acteurs de se projeter dans un futur souhaité ;
2. Identifier les parties concernées afin « *de se projeter dans les chaînes d'interactions liées aux responsabilités croisées* » dans l'atteinte des objectifs fixés ;
3. Identifier les bonnes et les meilleures pratiques pour « *se situer en capitalisant sur l'existant sans pour autant chercher à reproduire à tout prix. La capitalisation vise à mettre en exergue les chemins de transformation qui permettent aux acteurs d'atteindre leurs objectifs* » ;
4. Identifier les compétences des acteurs afin de bénéficier de l'ensemble des compétences de l'écosystème territorial ;
5. Mesurer les parts de responsabilité afin que chacun «  *fasse sa part à la hauteur des enjeux, de ses capacités et de ses responsabilités* ».
6. Coordonner une dynamique de contribution multi-acteurs afin d'organiser «  *la gouvernance locale et la dynamique de contribution* »
7. Le programme de coresponsabilité alimentaire territoriale : «  *la formalisation et l'adoption du programme de coresponsabilité permet de rendre concret et opérationnel l'engagement des acteurs* ».

### 3.3. DRAAF Auvergne, repères et outils pour construire votre Projet Alimentaire Territorial

La méthodologie de la DRAAF Auvergne se décline en 4 phases :

1. Identifier et impliquer les acteurs du système alimentaire local : le PAT doit être à l'initiative d'acteurs locaux. Dans le cas où le projet est porté par une collectivité, il est «  *primordial d'associer les autres acteurs du système alimentaire local à la construction du projet pour éviter que la démarche soit exclusivement descendante* ». Il est important de s'interroger sur la représentativité des acteurs identifiés ;
2. Réaliser un diagnostic de l'alimentation du territoire qui doit inclure 4 objectifs principaux : «  *comprendre le fonctionnement du système alimentaire à l'échelle du territoire, connecter les différentes problématiques gravitant autour de l'alimentation, sensibiliser les acteurs locaux liés à la relocalisation du système alimentaire, créer du lien entre les différentes catégories d'acteurs en élaborant un document fédérateur répertoriant leurs principales difficultés et attentes* » ;
3. Définir des objectifs et une stratégie de manière collective en partageant le diagnostic entre les différentes catégories d'acteurs et en intégrant dans la réflexion les idées et besoins qu'ils expriment ;
4. Trouver des leviers d'actions adaptés au contexte et à sa stratégie.

## 4. Contexte territorial

### 4.1. Présentation du territoire

Angers Loire Métropole, Communauté d'agglomération devenue Communauté urbaine le 1<sup>er</sup> janvier 2016, compte **274 708 habitants** (INSEE, 2014) sur un territoire de 553,06 km<sup>2</sup>. ALM, dont le siège se situe rue du mail, au cœur de la ville d'Angers, regroupe actuellement **30 communes**. Le territoire de la communauté urbaine s'agrandira le 1<sup>er</sup> janvier 2018 avec l'entrée de Loire Authion, commune nouvelle de 15 584 habitants pour un territoire de 113,66 km<sup>2</sup>.

Un conseil de développement est présent sur la Communauté urbaine. Toutefois son échelle d'action est plus vaste puisqu'il agit à l'échelle du pôle métropolitain Loire Angers.

Le conseil communautaire est constitué de 94 élus (7 arriveront le 1<sup>er</sup> janvier 2018 avec l'entrée de Loire Authion dans la Communauté urbaine), son président est Christophe BECHU (LR), également président de la Communauté urbaine et Maire de la ville d'Angers.

D'après l'INSEE, en 2010 la part des établissements relevant des commerces et services était de 66%, celle de l'administration et de la santé de 19%. Le secteur de la construction représentait 7% des établissements, celui de l'industrie 5% et celui de l'agriculture seulement 3%.

### 4.2. L'agriculture et ses enjeux sur Angers Loire Métropole

*Sauf indication contraire, les données sont issues du panorama de l'agriculture d'Angers Loire Métropole réalisé par la Chambre d'Agriculture dans le cadre de la mise à jour du projet agricole de la Communauté urbaine en 2017.*

L'agriculture occupe **53% de la surface de la Communauté urbaine**. On y trouve diverses productions, sur une S.A.U.<sup>22</sup> totale de 27 000 ha. Le secteur agricole génère **4 000 emplois**, pour un équivalent de 1400 ETP<sup>23</sup>. La proximité avec la ville joue un rôle important pour une part de ces emplois.



Figure 2 : Angers Loire Métropole, source : angersloimetropole.fr

<sup>22</sup> Surface Agricole Utile

<sup>23</sup> Équivalent Temps Plein



#### 4.2.1. Cultures

Connu pour son horticulture et plus largement pour le végétal spécialisé<sup>24,25</sup> le territoire d'Angers Loire Métropole est en fait un territoire où l'on trouve une agriculture diversifiée. D'après le cabinet d'études Utopies (2017), l'aire urbaine d'Angers est, avec celle de Nantes, la **première aire urbaine de France** (parmi les 100 premières aires urbaines) **en termes de diversité alimentaire, et la 3<sup>e</sup> en termes d'autonomie alimentaire**.

Ainsi, l'élevage (hors élevage équin) concerne 49% des exploitations, alors que le végétal spécialisé n'en concerne que 31%.

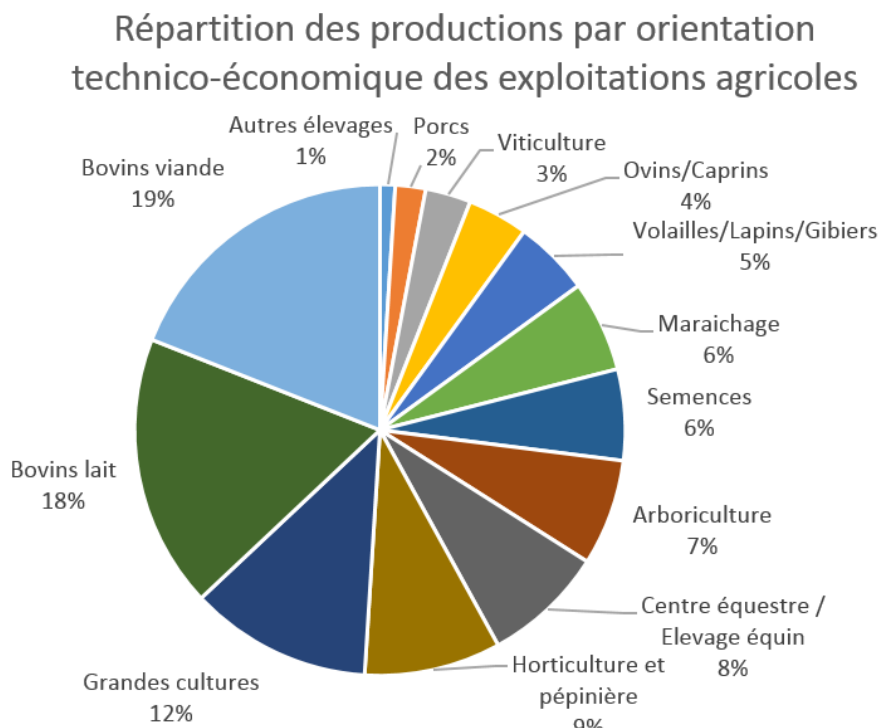


Figure 3 : Répartition des productions par orientation technico-économique des exploitations agricoles, source : CA49, 2016

La présence de l'élevage se vérifie dans le paysage, puisque les **prairies occupent 49,7% des surfaces cultivées**. Les grandes cultures occupent 40,5% des surfaces cultivées et les cultures spécialisées 9,8% (voir carte page suivante).

Surfaces cultivées sur ALM en 2014

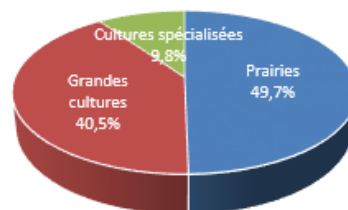


Figure 4 : Surfaces cultivées sur ALM en 2014, source : CA49, 2016

<sup>24</sup> Le végétal spécialisé comprend l'horticulture, le maraîchage, l'arboriculture, la production de semences et la production de petits fruits.

<sup>25</sup> Pour 61% des répondants à l'enquête réalisée par l'ESA commandée par ALM, le paysage de l'agriculture spécialisée est celui qui correspond le mieux pour qualifier l'agriculture angevine.

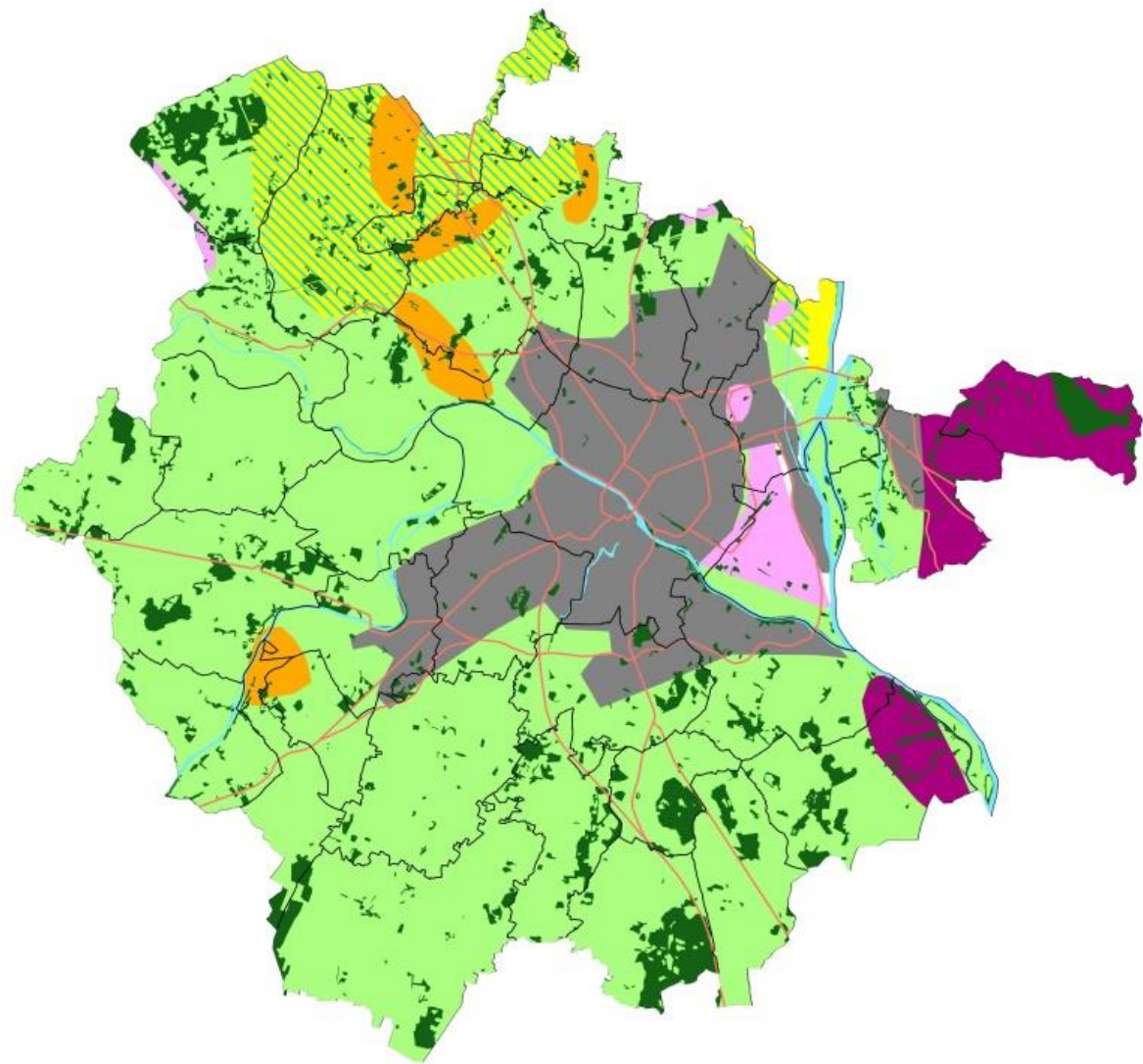


Communauté Urbaine  
Angers Loire Métropole

### Les espaces de productions agricoles

- Polyculture-élevage
- Arboriculture
- Horticulture
- Semenciers
- Viticulture
- Boisement
- Zone urbaine

0 1.3 2.6 3.9 5.2 km



Source : ©IGN PARIS, Données Pôle Territoire CA49 - Réalisation : SIGICA49 - Juillet 2016

Malgré cette forte différence, il est important de préciser que la S.A.U. occupée par les cultures spécialisées de la Communauté urbaine est 5 fois supérieure à la moyenne départementale.

Lorsque l'on s'intéresse au chiffre d'affaires généré par les activités agricoles du territoire, la part de l'**horticulture** augmente. En effet, c'est le secteur d'activité qui génère le plus gros chiffre d'affaire, avec **29% du chiffre d'affaire agricole total**. Celui du végétal spécialisé dans sa globalité est de 48%, et celui du végétal dans sa totalité 59%. En 2013, le chiffre d'affaires agricole de la communauté urbaine s'élevait à 83 millions d'euros.

### Répartition des chiffres d'affaire par production en 2013

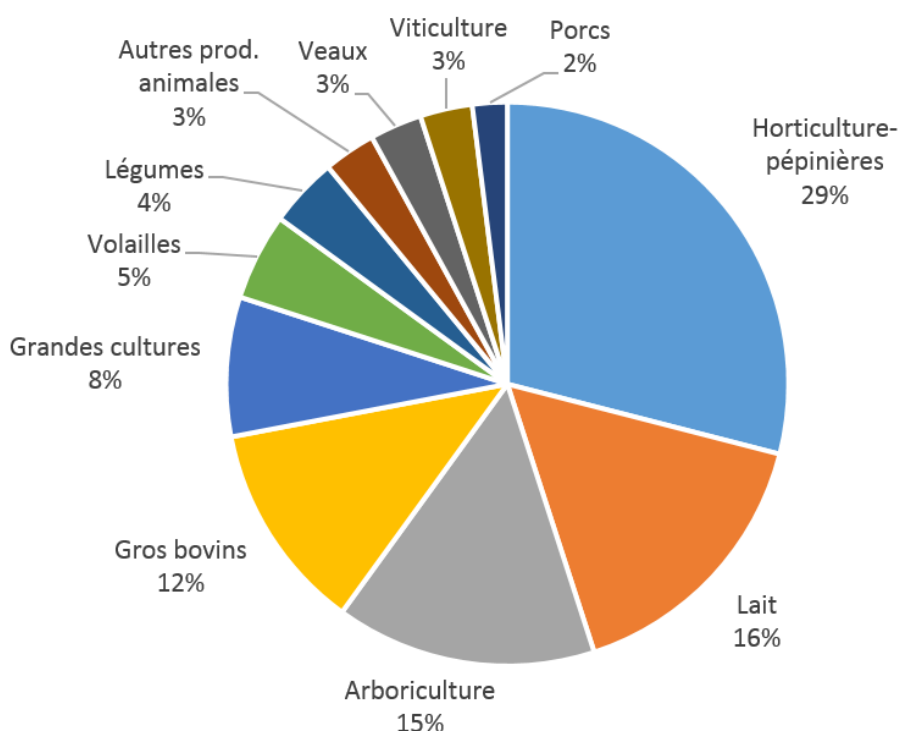


Figure 5 : Répartition des chiffres d'affaires par type de production, source : CA49, 2016

Les productions alimentaires ne sont pas les plus rémunératrices pour les producteurs. Le lien entre répartition du chiffre d'affaires par production et orientation des exploitations n'est pas évident : l'horticulture – pépinière et l'arboriculture représentent 16% des orientations de production mais concentrent 44% du chiffre d'affaires agricole du territoire. Toutefois, la corrélation entre répartition par orientation et par chiffre d'affaires semble plus évidente lorsque l'on s'intéresse aux bovins, aux activités d'élevage et de maraichage.

#### 4.2.2. Structure des exploitations

**343 exploitations** sont recensées sur le territoire d'Angers Loire Métropole, ce qui représente 4,7% des entreprises agricoles présentes en Maine et Loire.

Ces exploitations sont dirigées par **473 chefs d'entreprises**. La différence entre le nombre d'entreprises et le nombre d'exploitations traduit la présence d'entreprises à statut sociétaire.

L'un des principaux enjeux pour le territoire est le renouvellement de ces chefs d'exploitation. En effet, aujourd'hui seulement 8% des exploitants ont moins de 35 ans. Les plus de 55 ans représentent 38% des chefs d'exploitations.

Ainsi, la moyenne d'âge des chefs d'entreprises agricoles est 50 ans. **D'ici 2024 50% des exploitations seront confrontées au départ de leur chef d'entreprise.**

#### 4.2.3. Signes distinctifs et modes de vente « alternatifs »

L'agriculture biologique concerne 47 exploitations du territoire (14%) sur le territoire d'ALM, alors que celle-ci ne représente que 8,4% des exploitations à l'échelle du département<sup>26</sup>.

Divers signes de qualités sont répertoriés sur le territoire (AOC Maine Anjou, IGP oies d'Anjou, Bœuf du Maine et plusieurs vins en AOC et IGP). Une marque gérée par un groupe de producteurs est également présente afin de valoriser la particularité de leurs pratiques : le Bœuf des basses vallées. Cette marque regroupe 9 producteurs engagés dans des pratiques extensives sur les prairies des basses vallées angevines (fauche tardive, pratique de fauche permettant aux animaux de s'échapper dans des bandes refuges...).

**102 exploitations pratiquent la vente directe**, soit 30% des exploitations, contre 21% à l'échelle nationale. Ces exploitations sont essentiellement productrices de bovins viande (24%), de lait de vache et produits dérivés (14%) et de légumes (14%).

#### Vente directe par production

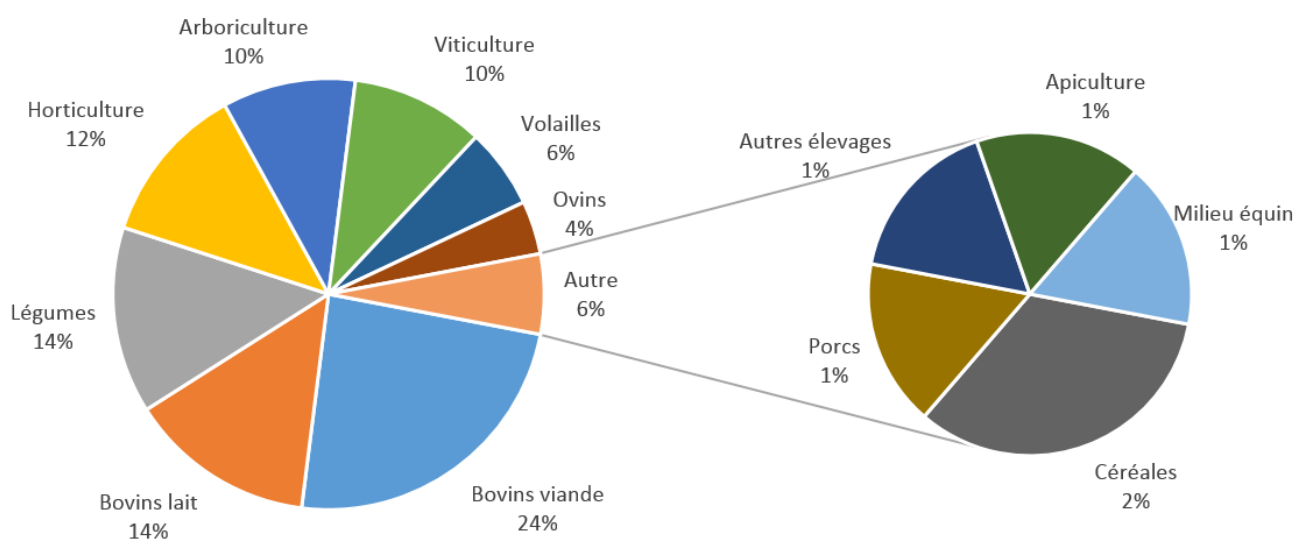


Figure 6 : Vente directe par type de production, source : CA49, 2016

<sup>26</sup> Source : Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, 2014

## 4.3. Consommation alimentaire sur ALM

### 4.3.1. Retours sur une enquête menée par des étudiants de l'ESA<sup>27</sup> en 2016/2017

L'enquête menée par l'ESA a permis d'apporter un éclairage sur les modes d'approvisionnement utilisés par les habitants d'Angers Loire Métropole pour leurs achats alimentaires. Chaque répondant pouvait classer jusqu'à trois modalités parmi les suivantes : grandes et moyennes surfaces (GMS), marchés, AMAP et magasins collectifs, magasins bio, chez le producteur / magasin de producteurs, autoproduction / famille, Jardins de Cocagne / paniers solidaires, commerces de proximité et une catégorie « autres ».

Sans grande surprises, la catégorie la plus citée est celle des GMS (83,6%), qui jouent un rôle central dans les achats des Français. Il est tout même important de remarquer que 16,4% des personnes ayant répondu ne font pas d'achats alimentaires en GMS.

La catégorie des marchés est la deuxième catégorie la plus citée, avec 52% de réponses.

Cette enquête permet également de montrer que les Angevins sont encore attachés aux commerces de proximité, puisque près d'un répondant sur deux déclare utiliser ce mode d'achat, sans toutefois en préciser la fréquence.

Les modes d'achats qui suivent sont plus minoritaires, on passe ainsi de 49,1% de réponses pour les marchés à 29,1% pour l'approvisionnement en direct auprès des producteurs et en magasins de producteurs. L'approvisionnement en magasins bio est sollicité avec une intensité similaire (28,8%).

L'autoproduction concerne 22,3% des réponses, sans que l'on ait toutefois d'indication sur la part de celle-ci dans les volumes consommés.

Les AMAP, qui concernent historiquement un public plutôt « militant » et les magasins collectifs obtiennent 7,4% des réponses.

3,8% des répondants déclarent utiliser le système des paniers solidaire. Enfin, 1,7% des répondants déclarent utiliser un ou plusieurs autres modes d'approvisionnement.

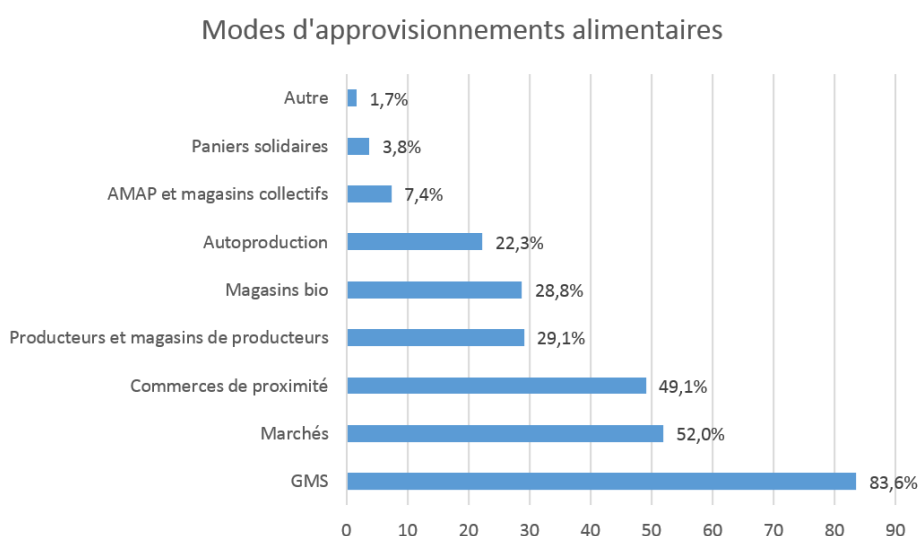


Figure 7 : Modes d'approvisionnements alimentaires des habitants d'Angers Loire Métropole, source : Enquête ESA, 2016-2017

<sup>27</sup> École Supérieure d'Agriculture, Angers

### 4.3.2. Lieux d'achats

Comme nous avons pu le voir précédemment, bien que les GMS soient dominantes dans les modes d'achats, les lieux proposant des produits alimentaires sur le territoire sont tout de même diversifiés.

#### a) GMS

La grande distribution compte 25 points de vente sur le territoire. Ces points de vente sont de surfaces variées, allant de 800 à 11 100m<sup>2</sup> pour le plus vaste. Comme le souligne l'observatoire du commerce dans sa synthèse territoriale de 2015<sup>28</sup>, les 4 hypermarchés du territoire ont un poids colossal.

La partie la plus urbaine de l'agglomération est occupée par les enseignes Carrefour (2 hypermarchés à Angers), Casino (1 supermarché et 1 hypermarché), Leclerc (1 supermarché), Auchan (1 supermarché), Intermarché (3 supermarchés), Lidl (4 supermarchés) et Netto (2 supermarchés).

Sur les parties rurales et périurbaine de l'agglomération, Système U est plus présent (1 hypermarché et 7 supermarchés). Leclerc est également présent (1 supermarché), ainsi que Lidl (1 supermarché) et Netto (1 supermarché).

Les différents groupes de la distribution sont également présents au travers de 31 enseignes de commerce de proximité (Carrefour city, Marché U...), essentiellement en milieu urbain.

#### b) Les drives

La plupart des GMS sont aujourd'hui équipées d'un drive (système de retrait de commandes effectuées sur internet). On note toutefois la présence de 3 sites du groupe Leclerc ne proposant que ce service.

Un drive d'un autre type est également présent : le drive fermier, localisé au 8 rue du Maine à Angers. Ce drive réunit 19 producteurs de Maine et Loire, tous adhérents au réseau Bienvenue à la Ferme, qui est un réseau national d'agriculteurs fédérés par les Chambres d'agriculture. Il existe actuellement 124<sup>29</sup> points de retraits similaires sur le territoire français.

#### c) Les commerces de proximité

Les grandes enseignes de la distribution sont également très présentes sur le segment des commerces de proximité. Ces enseignes sont essentiellement localisées en milieu urbain, mais on en trouve quelques-unes en milieu périurbain.

Des enseignes indépendantes sont également présentes, mais il est plus difficile de les recenser. En ce sens, il pourrait être pertinent de se rapprocher de la CCI afin d'obtenir une vision plus complète de l'offre du territoire. La Chambre des métiers et de l'artisanat pourrait, de son côté, apporter un regard sur les métiers de bouche.

---

28

[http://www.maineetloire.cci.fr/sites/default/files/mediatheque/contenu\\_froid/eco\\_territoire/fichiers/oc2\\_015\\_synthesepmloireangers.pdf](http://www.maineetloire.cci.fr/sites/default/files/mediatheque/contenu_froid/eco_territoire/fichiers/oc2_015_synthesepmloireangers.pdf), consulté le 21/07/2017

29 [http://www.drive-fermier.fr/carte\\_drive\\_fermier](http://www.drive-fermier.fr/carte_drive_fermier), consulté le 21/07/2017

#### d) Les magasins bio

Bien qu'ils fassent partie de la catégorie des GMS et des commerces de proximité, les magasins bio sont ici traités séparément. En effet, outre le fait qu'ils ne vendent que des produits bio et cherchent à mettre en avant un certain niveau de qualité, ces magasins recherchent une certaine proximité avec le territoire en proposant des produits qui peuvent être qualifiés de produits de « proximité », directement issus de producteurs.

On compte 11 magasins de ce type sur le territoire d'ALM, dont 7 rien qu'à Angers. Le plus ancien de ces magasins date de 1982, mais de nombreux magasins ont ouverts ces dernières années<sup>30</sup>.

La typologie de ces magasins est assez variée, certains sont franchisés, sous forme coopérative ou indépendants, leur surface varie de 50 à 700m<sup>2</sup>.

En 2017, parmi les 20 plus grandes villes de France, Angers est la première en termes de nombre de magasins bio par habitants, avec 1 magasin pour 10 000 habitants.<sup>31</sup>

---

<sup>30</sup><http://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/angers-49000/commerce-l-incroyable-essor-des-magasins-bio-angers-4626681>, consulté le 10/05/2017

<sup>31</sup> <http://www.nutreatif.com/classement-villes-bio-2017/>, consulté le 10/05/2017

### e) Les producteurs en vente directe

La vente directe désigne la « cession d'un produit au consommateur final, sans intermédiaire (le produit reste propriété du producteur jusqu'à cession) et avec la présence du producteur lors de la vente », Chafotte L. et Chiffolleau L. (2007).

Comme nous avons pu le voir précédemment, 102 exploitations, soit 30% des exploitations, pratiquent la vente directe sur le territoire de la Communauté urbaine. Contrairement aux autres modes de vente exposés dans ce chapitre, celui-ci ne désigne pas une seule manière de vente, mais un ensemble de manières de vente suivant la même chaîne de transmission du produit (du producteur directement vers le consommateur). Ces modes de ventes sont variés et sont exposés dans le schéma suivant :

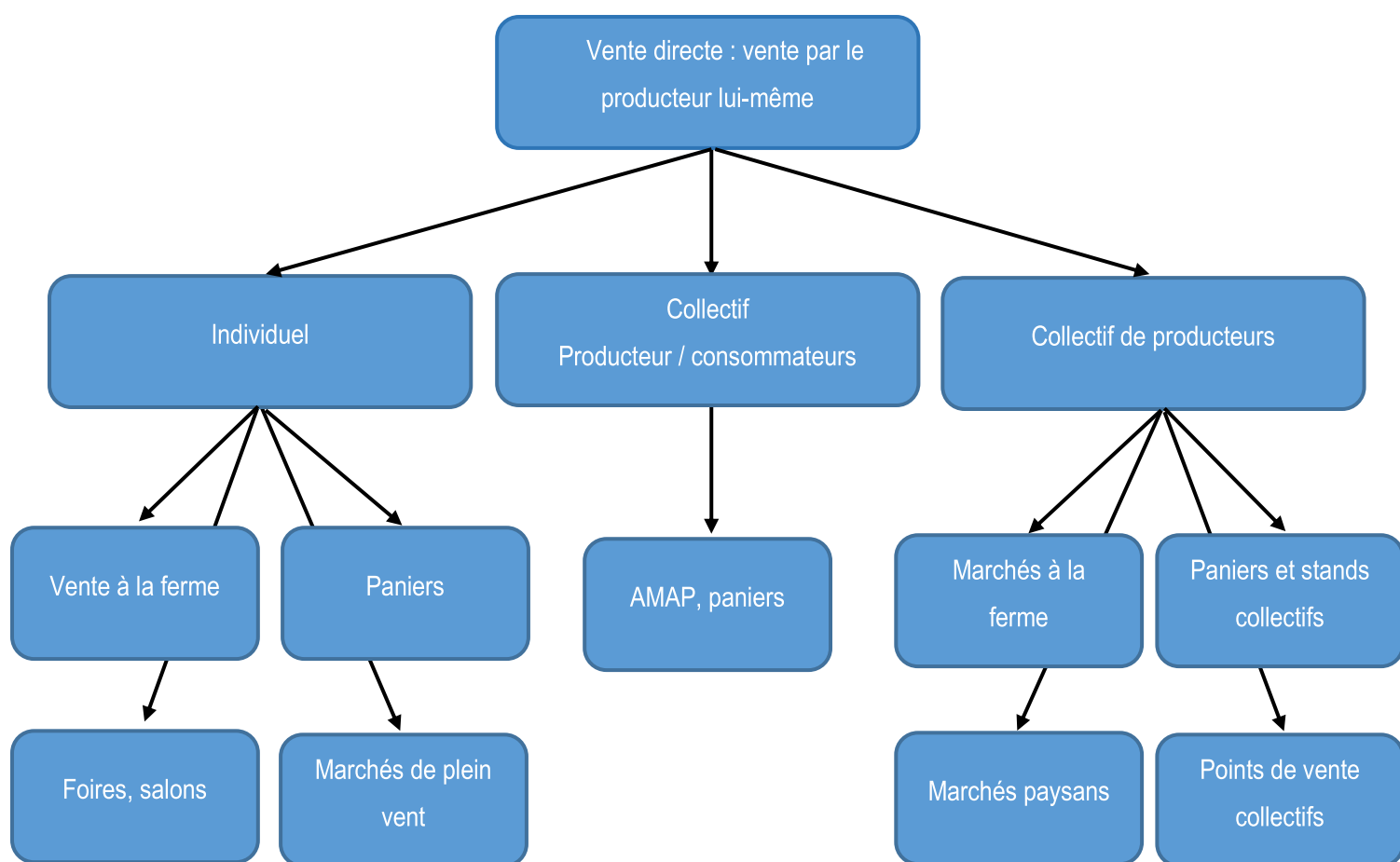


Figure 8 : Typologie simplifiée de la vente directe, d'après Chafotte (2007)

En 2013, le Pôle Métropolitain Loire Angers et la Chambre d'agriculture avaient réalisé un guide, « Le Bonheur est dans le Panier<sup>32</sup> », qui recensait alors les initiatives en vente directe présentes sur le territoire. Dans le cadre du projet agricole d'Angers Loire Métropole, ce guide devrait prochainement être mis à jour.

<sup>32</sup> Voir carte en annexe 1 p.59



## f) Les magasins de producteurs

De manière simplifiée, « un magasin de producteurs est un magasin, en circuit court, où des produits de producteurs sont proposés à la vente, que ceux-ci soient présents à la vente ou pas »<sup>33</sup>. Une définition plus complète est inscrite dans le code rural à l'article L 611-8<sup>34</sup>.

La communauté urbaine compte 3 magasins de producteurs sur son territoire : La Ferme Angevine à Beaucouzé (23 producteurs), Les Fermes Baugeoises à Saint Sylvain d'Anjou (30 producteurs) et Terres et Terroirs aux Ponts de Cé (49 producteurs). Ce dernier est une forme hybride entre le magasin de producteurs et le magasin bio, puisqu'il est issu d'une co-construction entre des producteurs et un opérateur du commerce équitable. Ce magasin propose également des produits non alimentaires.

Certains producteurs vendent dans plusieurs magasins, il n'est donc pas possible de faire un total de producteurs vendant en magasin de producteurs à partir des chiffres précédemment cités.

## g) Les AMAP sur ALM

La Communauté urbaine compte 8 AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) sur son territoire.

Les AMAP sont des associations regroupant des consommateurs qui achètent en direct à des producteurs via un système de paniers. Les consommateurs s'engagent à l'avance par un contrat signé avec le producteur. Généralement, les AMAP proposent deux « saisons » par an, les consommateurs s'engageant sur une saison complète en définissant à l'avance leurs besoins.

L'association porteuse de l'AMAP met en place un cahier des charges ou une charte portant sur les pratiques agronomiques liées à la production des produits proposés. Initialement liées à des mouvements militants opposés à l'agriculture industrielle et conventionnelle, une très grande partie des AMAP ne propose que des produits issus de l'agriculture biologique ou raisonnée.

Bien qu'il puisse faire l'objet de discussions, le prix des produits est fixé par le producteur.

Les produits sont généralement remis une fois par semaine dans un lieu défini, ce qui permet aux adhérents de rencontrer les producteurs.

## h) Les Marchés

40 marchés<sup>35</sup> se tiennent sur la communauté urbaine. C'est la ville d'Angers qui en compte le plus (17). Les marchés ont lieu toute la semaine mais sur les communes péri-urbaines ils se tiennent plutôt en fin de semaine.

---

<sup>33</sup><http://www.lafranceagricole.fr/actualites/loi-sur-la-consommation-distinguer-magasins-de-producteurs-et-points-devente-collectifs-terre-d-envies-1,0,87791629.html>, consulté le 30 mars 2016

<sup>34</sup> Voir annexe 2 p.60

<sup>35</sup> Voir annexe 3 p.60

Deux marchés spécifiques ont lieu sur Angers : un marché bio et un marché de producteurs.

Compte tenu de la facilité d'accès aux données relatives aux marchés d'Angers (il existe un service dédié), un focus a été réalisé sur les principaux marchés de la ville.

Comme cela a été exposé précédemment, la ville d'Angers compte 17 marchés. La taille de ces marchés est très variable : le plus grand accueille 126 exposants alors que le plus petit n'en compte que 2. Le nombre total d'exposants sur les marchés est de 282 entreprises pour 606 étals. Un grand nombre d'exposants est donc présent sur plusieurs marchés.

Trois marchés regroupent plus de la moitié des exposants alimentaires des marchés de la ville d'Angers : le marché de la place Leclerc, qui a lieu le samedi, le marché place La Fayette du mercredi et le marché place La Fayette du samedi.

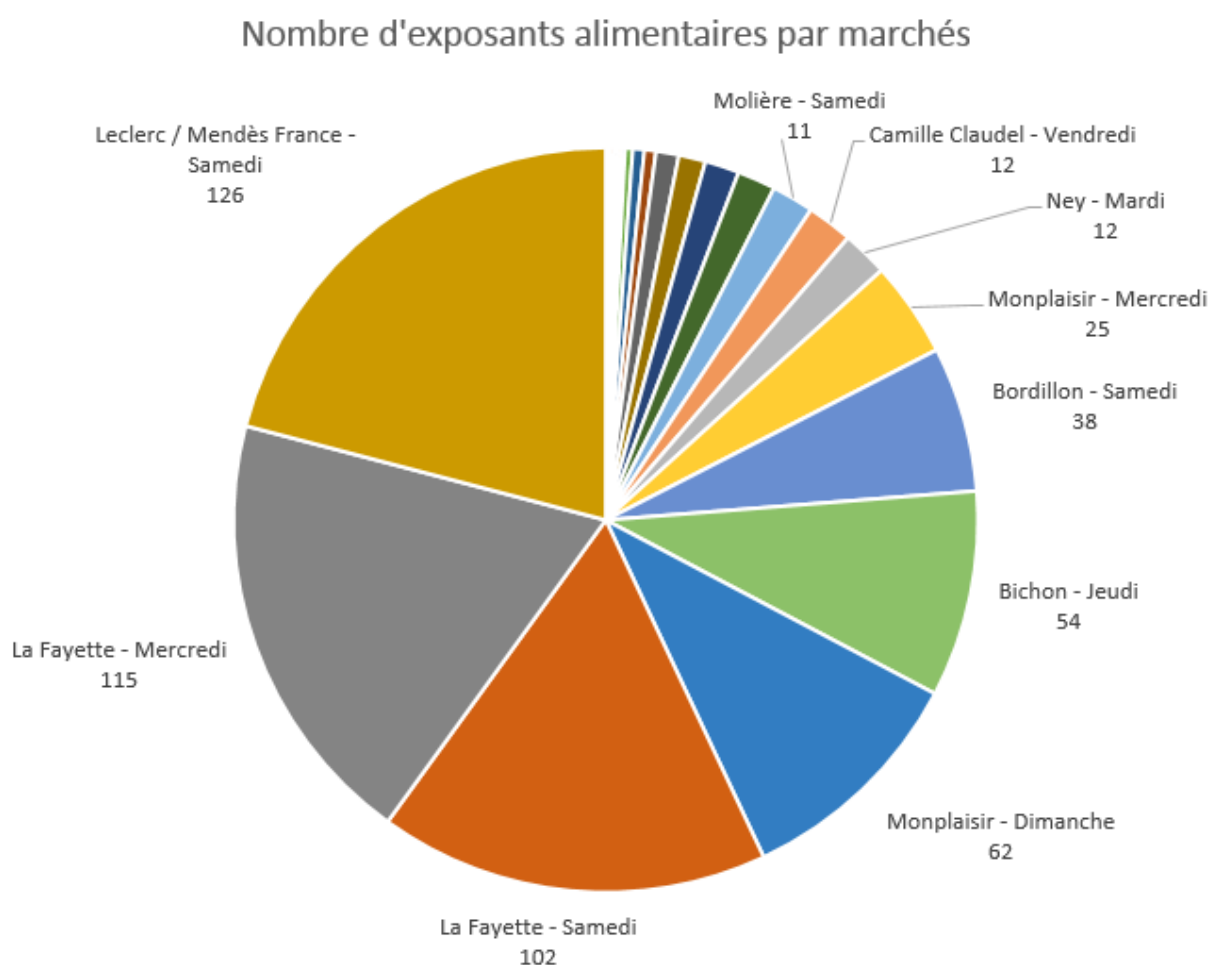


Figure 9 : Nombre d'exposants alimentaires par marchés

Les exposants alimentaires peuvent être regroupés en 3 catégories : les artisans, les commerçants et les producteurs. Les artisans transforment et vendent des produits qu'ils ont achetés, les commerçants revendent des produits achetés à des grossistes ou à des producteurs et les producteurs vendent des produits bruts ou transformés issus de leurs exploitations (même s'ils peuvent proposer des produits d'autres producteurs pour compléter leur gamme).

Les exposants présents sur les marchés angevins proviennent majoritairement du département (88,2%). Parmi ces exposants, 38,7% sont issus d'Angers Loire Métropole et 5,15% de la commune Loire Authion.

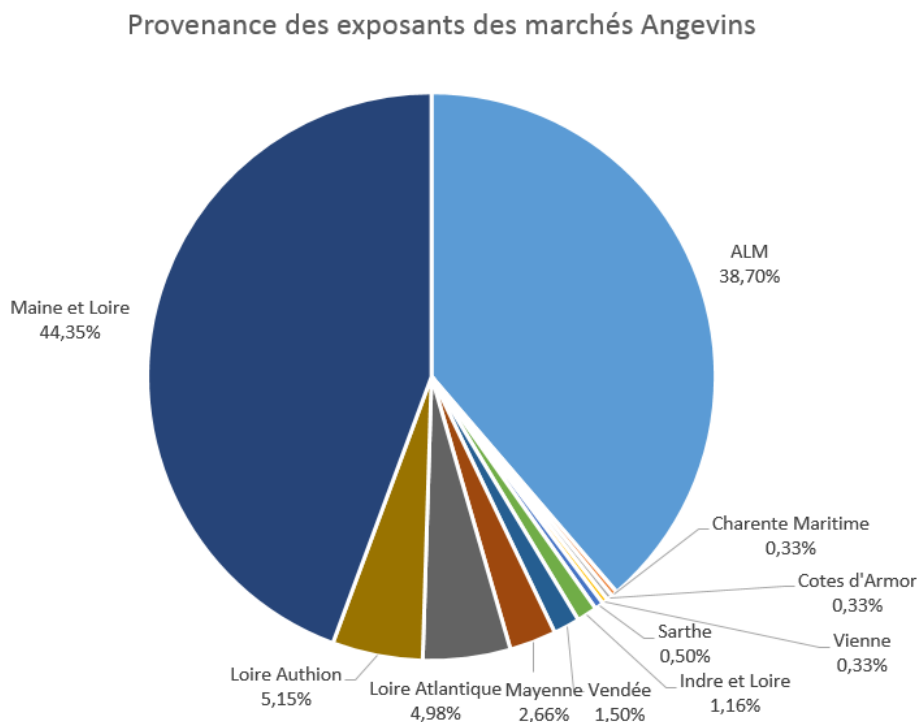


Figure 10 : Provenance des exposants alimentaires des marchés d'Angers, source : Ville d'Angers, 2017

Parmi ces exposants, la plupart sont des commerçants (42,69%). Les artisans représentent 29,4% des exposants et les producteurs 27,91%.

Parmi les 5 plus gros marchés (le marché de la place Leclerc, les marchés place La Fayette, le marché place Bichon du jeudi et celui du dimanche dans le quartier Montplaisir), la distance moyenne de la commune siège de l'exposant au marché est de 28,33 kilomètres. L'écart entre les valeurs est plutôt élevé puisque la distance minimum est de moins d'un kilomètre et la valeur maximale de 191,25 kilomètres. Cette valeur extrême tient toutefois de l'exception.

Répartition par types d'exposants

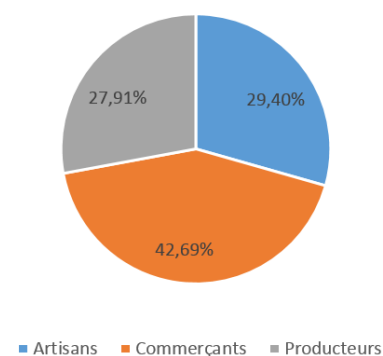


Figure 11 : Répartition des exposants par type d'activité

Lorsque l'on s'intéresse à la distance moyenne en fonction de la catégorie professionnelle, ce sont les artisans qui sont en moyenne les plus éloignés, avec une distance moyenne de 27,39 kilomètres entre le siège de l'entreprise et le marché sur lequel elle expose. La distance moyenne pour les commerçants est 23,87 kilomètres, celle des producteurs est de 21,13 kilomètres.

Cette comparaison reste toutefois à relativiser puisque contrairement aux producteurs dont les produits sont issus du siège de l'entreprise, les artisans et commerçants proposent des aliments ayant parcourus un nombre de kilomètres plus élevé du fait d'une chaîne d'approvisionnement plus longue.

### **i) Lieux de l'économie sociale et solidaire et de l'aide alimentaire**

L'économie sociale et solidaire (ESS) rassemble les entreprises qui cherchent à concilier solidarité, performances économiques et utilité sociale.

Le Jardin de Cocagne Angevin, présent à Saint Barthélémy d'Anjou, sur le territoire d'Angers Loire Métropole, est une structure d'insertion et de réinsertion professionnelle. Le support utilisé est le maraîchage en agriculture biologique. La structure accueille jusqu'à 50 personnes sur son activité d'insertion et de réinsertion. La production du Jardin est vendue par différents canaux :

- Un système de panier avec cotisation annuelle, réservé aux adhérents à l'association (environ 400) ;
- Un marché qui se tient toutes les semaines dans ses locaux. Ce marché réunit également une dizaine de producteurs du département également engagés en agriculture biologique.

Parallèlement, le Jardin de Cocagne est engagé, en partenariat avec le CCAS de la ville d'Angers, dans un dispositif appelé « les filets solidaires ». Ce dispositif permet, à partir de légumes invendus et avec le concours de salariés du Jardin et de bénévoles issus d'une trentaine d'associations, de constituer des paniers qui sont ensuite distribués sur 30 points de distribution répartis sur la ville d'Angers. Ce dispositif s'adresse aux personnes vivant sous le seuil de pauvreté (980€). Le prix du filet est ensuite défini en fonction du coefficient familial du foyer. Chaque semaine, ce sont 550 ménages qui bénéficient de cette opération.

Un dispositif similaire au Jardin de Cocagne est également présent par des points de vente, celui des « paniers bio solidaires », qui est né de l'initiative d'une association de producteurs (Bio Loire Océan), du Jardin de Cocagne Nantais et de l'association Aspire. Les producteurs fournissent des fruits et légumes à Aspire (qui est une association d'insertion et de réinsertion professionnelle) qui se charge de constituer et distribuer les paniers pour la partie du dispositif présente sur le Maine et Loire. La plateforme logistique desservant le Maine et Loire se situe à St Macaire du bois, à 30 kilomètres de Saumur et 53 de Cholet.

Enfin, des associations connues comme les Resto du cœur ou le Secours catholique œuvrent également sur le territoire de la communauté urbaine. Le CCAS de la ville d'Angers a ainsi répertorié près d'une vingtaine d'associations œuvrant dans ce domaine sur son territoire.

## 5. Synthèse de la première partie

<b>Éléments de contexte</b>		
Définitions et éléments de bibliographie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gouvernance : processus de coordination entre différents acteurs autour d'un projet et d'objectifs communs.</li> <li>- PAT : dispositif issu d'appels à projet du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation dans le cadre du Programme National de l'Alimentation (PNA), définis comme « <i>un projet collectif visant à rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs et à développer l'agriculture sur les territoires ainsi que la qualité de l'alimentation</i> ».</li> <li>- Différentes méthodologies exposées à combiner et adapter au projet tel qu'il sera défini.</li> </ul>	
Contexte territorial	Angers Loire Métropole	Communauté urbaine regroupant 30 communes. Adhésion d'une commune supplémentaire (Loire Authion) le 1 <sup>er</sup> janvier 2018. Actuellement 274 708 habitants, passage à 290 292 le 1 <sup>er</sup> janvier 2018.
	L'agriculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aire urbaine d'Angers : 1<sup>ère</sup> aire urbaine parmi les 100 plus grandes en France en termes de diversité de production alimentaire, 3<sup>ème</sup> avec Nantes en termes d'autonomie alimentaire.</li> <li>- Occupe 53% de la surface du territoire, légèrement plus que la moyenne nationale (51%).</li> <li>- 38% des chefs d'entreprises ont plus de 55 ans. D'ici 2024 50% des exploitations seront concernées par le départ du chef d'entreprise.</li> <li>- 14% des exploitations en agriculture biologique (5,4 points de plus que la moyenne départementale).</li> <li>- 30% des exploitations en vente directe</li> </ul>
	Consommation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Grandes et moyennes surfaces : premier mode d'approvisionnement sur l'agglomération devant les marchés puis les commerces de proximité.</li> <li>- Des lieux d'approvisionnements alimentaires variés.</li> <li>- Forte présence de magasins spécialisés dans la vente de produits issus de l'agriculture biologique (Angers première ville française parmi les 20 plus grandes sur le critère du nombre de magasins spécialisés dans la vente de produits biologiques par habitant).</li> </ul>

## Partie II : Contexte du stage, objectifs et missions

### 1. Le contexte du stage

La Communauté urbaine d'Angers Loire Métropole est engagée depuis plusieurs années en faveur de l'économie agricole de son territoire, notamment au travers d'une convention de partenariat avec la Chambre d'agriculture de Maine et Loire. Ainsi, elle est engagée au sein du réseau de collectivités et de Chambres d'agriculture « Terres en Villes », qui vise notamment à travailler sur la thématique de l'agriculture péri-urbaine. Angers Loire Métropole est également engagée dans le programme de recherche action INSA PSDR « FRUGAL » (FoRmes Urbaines et Gouvernance Alimentaire) qui est centré sur l'analyse des enjeux systémiques liés à l'approvisionnement alimentaire de métropoles du Grand Ouest français et en région Rhône-Alpes. C'est d'ailleurs lors de la réunion de novembre 2016 du groupe de travail concernant le territoire d'Angers Loire Métropole que le premier contact a été effectué avec Capucine REHAULT, directrice adjointe de l'Aménagement et du Développement des Territoires et responsable du service Études Stratégiques et Planification de la Communauté urbaine.

En effet, lors de cette réunion de travail madame REHAULT a exprimé la volonté des élus de la Communauté urbaine de travailler sur la thématique de la gouvernance alimentaire et de la relocalisation de l'alimentation. Par ailleurs, la chargée de mission en charge de l'agriculture et des espaces naturels étant alors en congé maternité et son remplacement n'étant pas garanti, la possibilité d'accueillir un stagiaire sur la thématique de la gouvernance alimentaire, et plus particulièrement pour la réalisation de travaux préliminaires à la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial, a su susciter l'intérêt de madame REHAULT, qui a été ma tutrice de stage.

Angers Loire Métropole étant alors en phase de construction de son Projet Agricole dont le but est d'établir une feuille de route pour l'agriculture du territoire, qui comporte une fiche action visant à mettre en place un Projet Alimentaire Territorial, rendait la proposition d'accueillir un stagiaire d'autant plus pertinente. C'est d'ailleurs lors d'ateliers de construction du Projet Agricole ayant lieu à la Chambre d'agriculture de Maine et Loire le 8 mars 2017 que les premiers travaux de consultation ont été menés auprès d'acteurs du territoire. Il est ainsi ressorti, lors de l'atelier concernant le PAT, ce que pourrait être l'objectif de celui-ci : promouvoir la qualité de l'alimentation locale.

Par ailleurs, le Projet de Territoire de la Communauté urbaine, qui comporte des objectifs en termes de circuits-courts et de développement agricole a été validé quelques mois plus tôt.

Enfin, ce Projet Alimentaire Territorial fait l'objet d'une réelle volonté politique, puisqu'il est grandement soutenu par le vice-président en charge des territoires ruraux, Monsieur Jean-Louis DEMOIS. En témoigne son intervention dans le « Métropole » (le mensuel de la communauté urbaine) du mois de mai 2017.

## 2. Objectifs, missions et attendus du stage

Le but du stage effectué au sein de la Direction de l'Aménagement et du Développement des Territoires a été d'apporter un éclairage sur ce que pourrait être le futur PAT d'Angers Loire Métropole. Au titre de ce stage, une lettre de mission a été rédigée. Celle-ci reprend les enjeux du projet, ainsi que les missions à effectuer durant le stage. Celles-ci sont les suivantes :

- Élaboration d'un pré-diagnostic de tous les points et types de productions, de consommations, mieux identifier les flux, etc. Ce travail de diagnostic se veut bien un pré-diagnostic, et non un diagnostic complet. Le but de ce travail est ainsi d'apporter une vision du territoire et de mettre en avant quels pourraient être les points à travailler dans le cadre du PAT. ;
- Établir et faire valider une feuille de route sur l'ambition et le type de PAT souhaités pour le territoire en termes de gouvernance et de calendrier ;
- Consolider un retour d'expériences d'autres territoires pour comparer leurs démarches.

Parallèlement, un travail sur la recherche de financements et l'évaluation du coût du PAT a également été mené.

L'objectif pour Angers Loire Métropole est de co-construire son PAT avec la Chambre d'agriculture de Maine et Loire, plusieurs rencontres ont eu lieu durant mon stage afin de commencer à mener un travail commun.

## 3. Méthode employée

Afin de tenter de répondre au mieux aux objectifs du stage, une méthode en plusieurs étapes a été mise en place.

### 3.1. Recherche documentaire

La première étape a été de prendre connaissances des travaux existants, notamment ceux réalisés dans le cadre de la confection du projet agricole. Parallèlement, un certain nombre de notions clés comme celles de la gouvernance, et plus spécifiquement celle de la gouvernance alimentaire, celles des circuits courts et de la proximité, devaient être définies. Ainsi, un travail bibliographique a été mené à partir d'articles scientifiques. Cette recherche bibliographique a également eu pour objectif de mieux cerner le champ des PAT en récoltant des documents officiels ou des guides réalisés par différents organismes, ou encore en prenant connaissance d'initiatives déjà en place. La première partie de ce travail a été un travail « actif », basé sur de la recherche documentaire. Une méthode de recherche « passive » a ensuite été mise en place avec l'utilisation d'un système d'alerte email à partir de mots clés définis. Ainsi, dès qu'un article était publié sur le thème des PAT, j'ai pu en être informé.

L'essentiel du résultat de ces travaux est exposé dans la première partie de ce mémoire.

## 3.2. Connaissance du territoire

Une fois un socle de connaissances bâti, un travail d'analyse a été mené (en partie à partir des documents récoltés) afin de déterminer quels seraient les champs à explorer lors de la réalisation du diagnostic. Ce travail a été mené à l'aide de différents outils :

- Utilisation de données statistiques existantes, issues de la Chambre d'agriculture de Maine et Loire qui possède des données plus à jour que celles disponibles sur le site dédié aux statistiques du Ministère de l'Agriculture (Agreste) dont les dernières données datent de 2010. L'objectif est ici d'apporter un regard sur les productions et les enjeux agricoles identifiés sur le territoire.
- Utilisation des résultats d'une enquête menée par des étudiants de l'École Supérieure d'Agriculture d'Angers, commandée dans le cadre de la rédaction du Projet Agricole. Cette enquête menée au cours de l'année 2016-2017 est présentée dans la première partie de ce mémoire.
- Utilisation d'un logiciel de SIG (QGis) afin de pouvoir effectuer le calcul des distances entre les sièges d'entreprises présentes sur les marchés et les marchés où ils sont présents, à partir de la base de données fournie par le service en charge des marchés de la ville d'Angers.
- Réalisation d'entretiens semi-directifs avec des acteurs du territoire. 15 acteurs ont été rencontrés afin d'apporter leur éclairage sur les différentes thématiques pouvant être abordées dans les PAT. Ce travail a notamment permis d'identifier des dispositifs en place, de mettre au jour des jeux d'acteurs et de comprendre le travail et les attentes de ces acteurs. Les acteurs rencontrés sont des acteurs du monde économique, des collectivités ou encore du monde associatif<sup>36</sup>. Ils ont été identifiés à partir de la liste des participants aux ateliers de construction du Projet Agricole du 8 mars 2017, durant des recherches effectuées dans le cadre du pré-diagnostic ou ont été mentionnés lors d'entretiens. Pour mener ces entretiens, un guide a été mis en place<sup>37</sup> et adapté en fonction des acteurs rencontrés.

## 3.3. Réalisation d'un retour d'expériences

Afin de permettre aux élus de pouvoir comparer le territoire Angevin avec d'autres collectivités, un retour d'expériences a été constitué.

Ce retour d'expérience, constitué à partir d'entretiens ouverts en face à face ou au téléphone, a été réalisé avec 5 collectivités de tailles et statuts différents.

Avant mon arrivée en stage, une date avait déjà été fixée afin d'organiser une rencontre avec Loire Layon Aubance, Communauté de communes de 55 755 habitants, et Mauges communautés, Communauté d'agglomération de 119 900 habitants, toutes deux situées dans le département de Maine et Loire.

---

<sup>36</sup> Voir Annexe 4 p. 64

<sup>37</sup> Voir Annexe 6 p. 65



Par la suite d'autres rendez-vous ont pu être fixés, d'abord avec le chargé de mission agriculture de Nantes Métropole (619 204 habitants) puis, avec une première prise de contact lors d'ateliers de travail de Terres en Villes, avec la directrice de projet agriculture de la Métropole Européenne Lilloise (1 139 929 habitants) et la chargée de mission projet alimentaire de la ville de Rennes (213 000 habitants).

Ces entretiens ont été menés avec l'appui d'un guide d'entretien mais de manière très ouverte afin de permettre aux collectivités de relater l'ensemble de leur expérience, le guide ayant une fonction de cadre auquel se référer et définissant les objectifs à atteindre.

### 3.4. Capitalisation sur les éléments récoltés

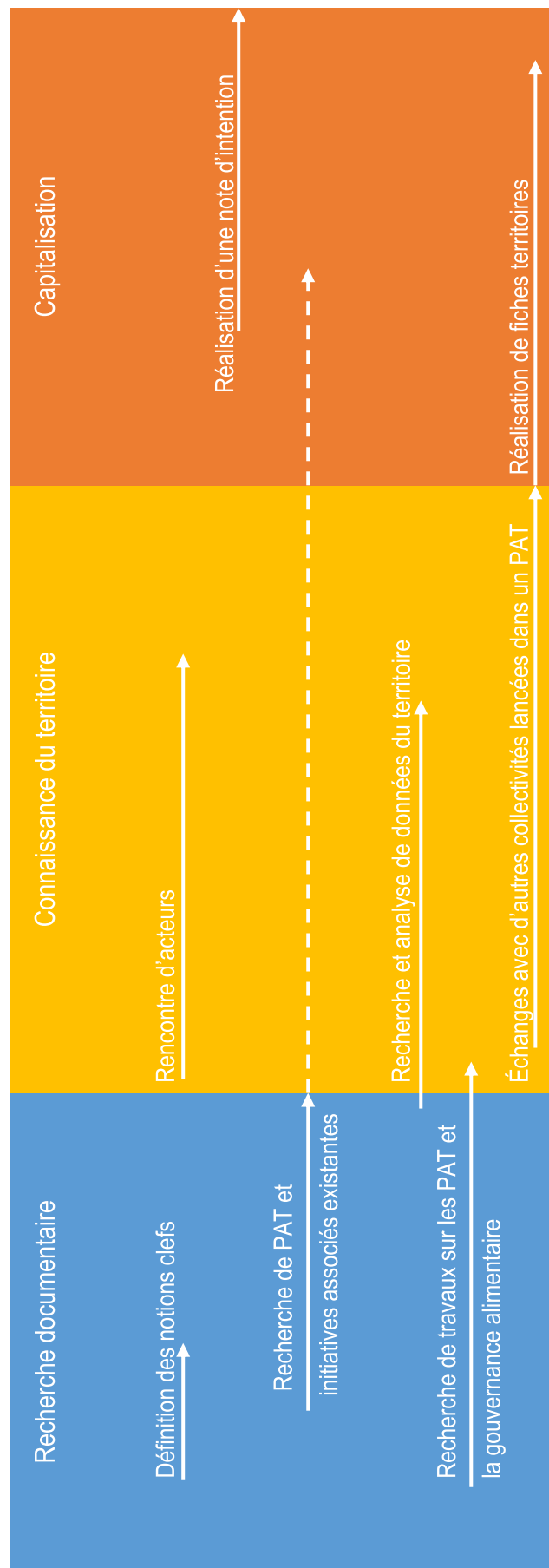
La dernière phase de travail a consisté à capitaliser sur les éléments récoltés lors de mon stage. L'objectif de cette phase de travail a été, en mobilisant le travail effectué, d'arriver à formuler des propositions sur ce que pourrait être le PAT d'ALM.

À partir des entretiens réalisés avec les collectivités lancées dans une démarche PAT, des fiches ont été réalisées afin de comparer les différentes démarches de manière plus aisée.

À l'issue de cette phase de travail une note d'intention a été rédigée à l'intention du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint à l'aménagement. Cette note a été l'occasion d'expliquer les enjeux de ce projet pour le territoire auprès de la direction et des élus. En effet, la collectivité ne disposant pas de compétence propre à l'agriculture ou à l'alimentation, il est important de montrer sous quels angles et pour quelles raisons il est possible de se saisir de la question des Projets Alimentaires Territoriaux.

Une restitution de ces éléments et du stage doit également se tenir auprès d'élus de la Chambre d'agriculture et d'Angers Loire Métropole. Cette restitution doit être la première étape pour le lancement des travaux du PAT, afin que les élus puissent entrevoir les possibilités pour le territoire et définir les orientations qu'ils souhaitent explorer.

### 3.5. Synthèse de la méthode employée



## 4. Synthèse de la seconde partie

<b>Contexte, objectif, missions et outils</b>	
Contexte du stage	<ul style="list-style-type: none"><li>- Angers Loire Métropole engagée dans le programme de recherche action INSA PSDR FRUGAL (FoRmes Urbaines et Gouvernance Alimentaire), centré sur l'analyse des enjeux liés à l'approvisionnement alimentaire de métropoles du Grand Ouest et en région Rhône-Alpes.</li><li>- Construction d'un Projet Agricole dont le but est d'établir une feuille de route en faveur de l'agriculture du territoire.</li><li>- Un Projet de territoire dans lequel des orientations en termes de circuits courts et de développement agricole sont citées qui a été validé quelques mois auparavant.</li><li>- Une réelle volonté politique de s'investir dans ce projet.</li></ul>
Objectif	Apporter un éclairage sur ce que pourrait être le futur PAT d'Angers Loire Métropole.
Missions	<ul style="list-style-type: none"><li>- Élaboration d'un pré-diagnostic des points et types de productions et consommations afin d'apporter un éclairage sur le territoire et de mettre en avant quels pourraient être les points à travailler dans le cadre du PAT ;</li><li>- Établir et faire valider une feuille de route sur l'ambition et le type de PAT souhaités ;</li><li>- Consolider un retour d'expériences d'autres territoires.</li></ul>
Outils utilisés	<ul style="list-style-type: none"><li>- Recherche documentaire ;</li><li>- Recherche et utilisation de données existantes sur le territoire ;</li><li>- SIG ;</li><li>- Entretiens semi-directifs.</li></ul>

## Partie III : Présentation des résultats

### 1. Résultats

#### 1.1. Retour d'expériences

##### 1.1.1. Présentation des territoires

Afin de pouvoir capitaliser sur l'expérience d'autres collectivités un retour d'expériences a été constitué. Des entretiens semi-directifs ont été menés avec 5 collectivités. À l'issue de ce travail d'entretiens, des fiches ont été réalisées pour chaque collectivités.

##### a) Métropole Européenne de Lille

###### Présentation du territoire

Le territoire de la Métropole Européenne Lilloise, 647,71km<sup>2</sup>, 1 139 929 habitants, a investi le champ de travail des PAT en 2016. Bien que le territoire n'ai pas été lauréat de l'appel à projet, le PAT est aujourd'hui dans une phase assez avancée.



###### Porte d'entrée

C'est lors d'une rencontre d'un cycle de concertation avec ses citoyens, le FAB MEL, portant sur l'agriculture, que la question de l'alimentation a été soulevée. Parallèlement, l'appel à projet PNA a été lancé, la MEL a donc décidé d'y répondre.

###### Portage

Le PAT est porté par la MEL, la Chambre d'agriculture n'est pas impliquée sur ce territoire. Un réseau est toutefois mobilisé, le READY (REseau Alimentation Durable), animé par le CERDD (CEntre Ressource du Développement Durable). La DRAAF participent également à l'élaboration du PAT, notamment en apportant une part de financements.

Le PAT est porté par la Direction Nature, Agriculture et Environnement, qui mobilise 5 personnes (qui représentent 3 équivalents temps plein) sur ce projet.

###### Gouvernance

La gouvernance n'est pour le moment pas formalisée. L'objectif est d'arriver à une gouvernance à géométrie variable, composée d'un noyau dur et de partenaires à associer selon les thématiques.

## Implication des acteurs

Contrairement à la plupart des PAT, aucun atelier de concertation n'a été mis en place. En revanche, de nombreux entretiens ont été menés, ainsi que des présentations et discussions lors de comités de pilotage auxquels la Direction Nature Agriculture Environnement participe.

## Actions

Dans le cadre de ses travaux, la MEL devrait intervenir dans le cadre du CRALIM (Comité Régional de l'ALIMENTation) des Hauts de France au mois de décembre 2017.

Au printemps 2018 un évènement grand public devrait également avoir lieu, sous la forme d'une « journée » de l'alimentation.

Enfin, un projet de court métrage (2 à 3 minutes) est également en cours. Celui-ci serait également à l'adresse du grand public, avec des enjeux de sensibilisation autour des axes du PAT de la MEL.

## Objectifs

Le PAT de la MEL se décline au travers des 4 thématiques de l'AAP : justice sociale, éducation alimentaire de la jeunesse, lutte contre le gaspillage alimentaire et ancrage territorial et mise en valeur du patrimoine alimentaire. L'objectif est d'identifier les actions qui sont menées sur le territoire en rapport avec ces 4 thématiques.

Le but de la Métropole est également de faire du PAT un outil de soutien pour les acteurs intervenant sur une de ces thématiques.

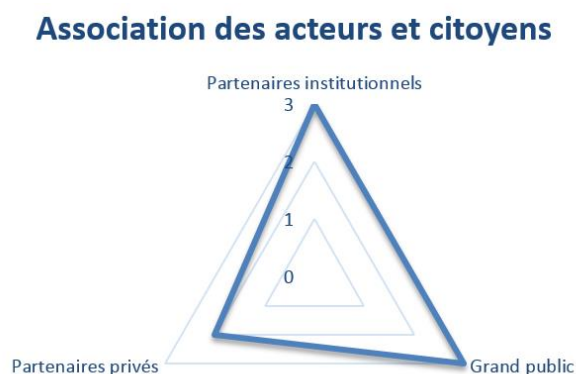
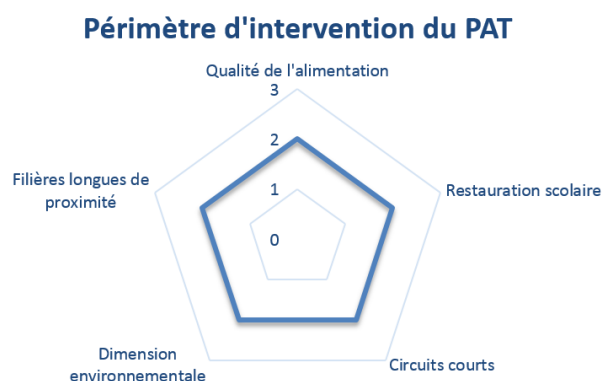
## Perspectives d'évolution

Formation du noyau dur de la gouvernance.

## Le PAT en un graphique

Du fait de son inscription dans les 4 thématiques du PNA, le PAT de la MEL est équilibré entre les différentes thématiques d'action.

Le PAT de la MEL, au travers de son cycle de concertation FAB MEL, des nombreux entretiens menés et des nombreuses discussions menées dans le cadre de COPILs possède un niveau de concertation élevé.



### b) Ville de Rennes

#### Présentation du territoire

Le territoire de la ville de Rennes, 50,39km<sup>2</sup>, 213 000 habitants, a été lauréat de l'appel à projet PNA de 2016, ce qui a ouvert un financement de 40 000€, permettant la création d'un poste dédié au Plan Alimentation Durable (PAD).



#### Porte d'entrée

Initialement le PAD devait porter sur la restauration collective dans son ensemble, mais il a été décidé de le recentrer sur la restauration scolaire.

#### Portage

Le PAD est porté par la ville de Rennes mais des partenaires contribuent au projet : la Collectivité Eau du bassin Rennais (CEBR), Agrobio 35, la Maison de la consommation et de l'environnement, Initiative bio Bretagne, la Maison de la Nutrition, du diabète et du risque vasculaire...

Une personne a été recrutée à temps plein pour mettre en place le projet et en assurer le suivi. L'appui de 2 stagiaires a été nécessaire pour mener à bien le projet. Le PAD est porté par le service des achats.

## Gouvernance

La gouvernance du PAD est composée d'un comité de pilotage regroupant 5 élus (entres autres : finances, achats, enfance), d'un comité technique composé de 4 directeurs et responsables de services et 3 de partenaires extérieurs (CEBR, Initiative Bio Bretagne, DRAAF).

## Implication des acteurs

10 ateliers ont été conduits, réunissant au total 200 personnes avec des profils très larges : agents de la collectivité, parents d'élèves, professionnels, représentants associatifs...

## Actions

30 fiches action ont été produites à l'issue des ateliers. Ces fiches s'inscrivent dans le plan d'engagement 2017-2020 du PAD.

Certaines pratiques de service ont été modifiées, désormais les enfants se servent seuls pour les entrées. Pour le plat de résistance, il leur est demandé s'ils ont une grande ou une petite faim, ce qui a permis de réduire le gaspillage de nourriture.

Un travail est en cours avec une ergothérapeute pour améliorer les ustensiles proposés aux enfants : plus un enfant est autonome, plus il prend du plaisir à manger et plus il a de chances de finir son repas.

Un marché expérimental a été mis en place avec la CEBR : la ville achète de la qualité d'eau à la CEBR, la CEBR achète des produits à des producteurs qui s'engagent à diminuer leur impact négatif sur la qualité de l'eau. Les produits sont utilisés dans les écoles. Si les producteurs respectent leurs engagements dans les 3 ans, ils obtiennent un bonus sur le prix d'achat de leurs produits.

Des travaux sont en cours pour faire labelliser le territoire « territoire de commerce équitable ».

L'année 2018 sera thématique « année de l'alimentation durable » sur tout le territoire.

## Objectifs

Les objectifs qui ont été fixés pour l'horizon 2022 sont : 20% de bio dans la restauration scolaire, 20% de durable (Rennes précise ce qu'elle entend par durable dans son document d'état des lieux) et réduction du gaspillage alimentaire de 50%.

## Perspectives d'évolution

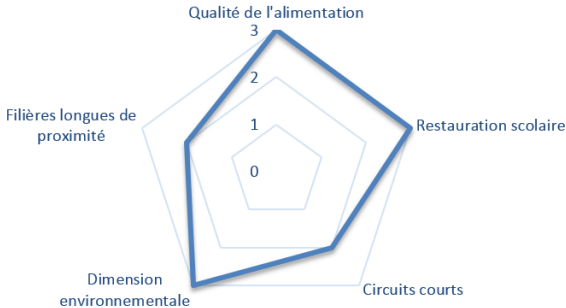
Création d'un conseil de l'alimentation avec différents collèges, élargissement des actions à la métropole.

## Le PAD en un graphique

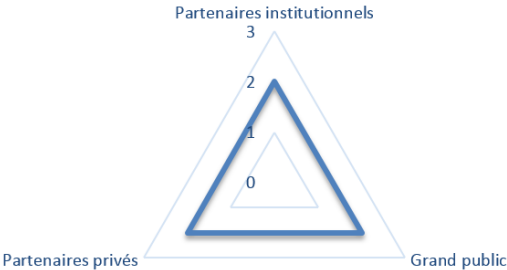
La restauration scolaire est l'élément prioritaire du PAD de la ville de Rennes, qui cherche une augmentation de la qualité des produits utilisés. La ville cherche également à augmenter sa part d'approvisionnement en circuits courts.

La concertation tient une part importante dans la construction du PAD puisqu'un grand nombre d'acteurs d'horizons très larges ont été consultés.

### Périmètre d'intervention du PAT



### Association des acteurs et citoyens



## c) Nantes Métropole

### Présentation du territoire

Nantes métropole regroupe 24 communes pour un total de 619 240 habitants, sur un territoire de 523 km<sup>2</sup>. Elle a été lauréate de l'appel à projet PNA 2015-2016, ce qui lui a permis de bénéficier d'une subvention de 40 000€.



### Porte d'entrée

En 2012, discussions entre des personnes issues de services différents qui s'accordent sur le fait qu'ils abordent une thématique commune : l'alimentation. À ce stade, aucune action commune n'est vraiment menée, l'appel à projet PNA a été l'élément déclencheur, les discussions qui avait été menées ont pu aboutir à une réponse à l'appel à projet.



## Portage

Le PAT est porté par Nantes métropole qui bénéficie de l'appui technique de l'IUFN, de la Chambre d'agriculture et de Terres en Villes.

C'est le chargé de mission agriculture de la Direction Générale Environnement et Services Urbains qui a le projet à sa charge, avec l'appui d'un apprenti et d'une personne à mi-temps.

## Gouvernance

La gouvernance n'est pas encore institutionnalisée, mais il existe un comité technique composé de Nantes Métropole, de l'IUFN, de la Chambre d'agriculture et de Terres en Villes.

## Implication des acteurs

Une vingtaine d'acteurs ont été consultés à plusieurs reprises.

Des ateliers ont été menés à l'occasion du Nantes Food Forum, organisé par le Voyage à Nantes. Ces ateliers ont réuni 130 participants.

## Actions

Un évènement, le Nantes Food Forum a été mis en place. Cet évènement regroupait de nombreuses animations, conférences, projections et débat sur le thème de « l'alimentation de demain ». Dans le cadre de cet évènement, une opération de concertation réunissant 130 acteurs a été menée sous la forme d'ateliers.

Hormis le Nantes Food Forum aucune action n'a été mise en place pour le moment, le PAT Nantais est encore dans une phase de construction.

Des réflexions sont en cours pour l'élaboration d'un outil de cartographie collaboratif que les habitants pourraient enrichir en lieux de consommation, jardins partagés...

## Objectifs

Aucun plan d'action n'a été défini pour le moment, l'objectif est d'en arrêter un pour la fin 2018.

Le but du PAT serait d'engendrer des changements de comportement de consommation. Les orientations pressenties sont celles de la santé/nutrition, de l'accessibilité et de l'alliance des territoires.

## Perspectives d'évolution

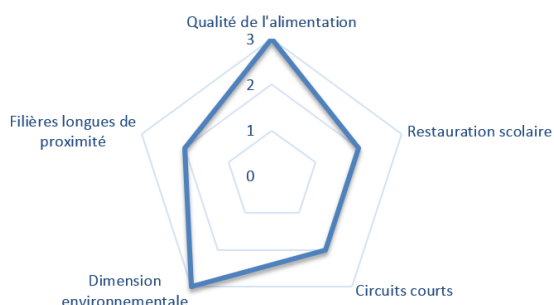
Un passage vers l'opérationnel et un PAT approprié par les acteurs du territoire.

## Le PAT en un graphique

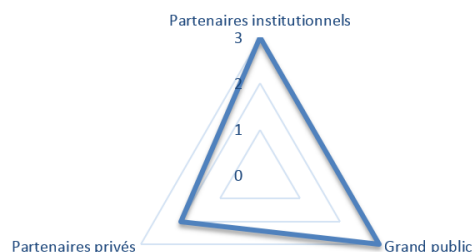
Les principales thématiques évoquées par le chargé de mission en charge du projet portent sur la qualité de l'alimentation et le changement des pratiques vers des modes de consommation plus respectueux de l'environnement.

Le partage de la gouvernance et la consultation d'acteurs du territoire, y compris de la société civile revêt un caractère important dans le PAT de Nantes Métropole.

### Périmètre d'intervention du PAT



### Association des acteurs et citoyens



## d) Mauges communauté

### Présentation du territoire

Récente communauté d'agglomération (2015), Mauges communauté regroupe 6 communes pour 119 900 habitants, sur un territoire de 1 314km<sup>2</sup>.



### Porte d'entrée

Le PAT s'inscrit dans le PCAET (Plan Climat Air Énergie Territoire), au titre des actions Zéro Gaspillage Zéro Déchet et d'économie circulaire. Un schéma des circuits courts existait avant le lancement des réflexions pour le PAT.

### Portage

Le Projet Alimentaire Territorial est porté par Mauges communauté et la Chambre d'agriculture de Maine et Loire. Au sein de la collectivité, c'est le service en charge de la transition énergétique qui a la charge du projet.

## Gouvernance

Un comité de pilotage est constitué à l'échelle de la Communauté d'agglomération, des commissions sont formées à l'échelle communale.

À l'échelle communale, 5 élus sont référents sur le PAT mais d'autres peuvent être associés en fonction des projets. Ainsi, 10 élus sont référents sur le projet de légumerie.

## Implication des acteurs

Différents évènements sont mis en place autour des thématiques du PAT : Zéro gaspillage pour le climat, Foire de la petite angevine...

Le projet de légumerie a été mis en place à la demande de producteurs.

## Actions

Introduction de produits locaux dans la restauration collective et la restauration privée : des actions antérieures au PAT.

Un projet de légumerie à l'initiative de producteurs et suivi par des élus, pour approvisionner les établissements de restauration collective du territoire.

Réflexions sur un accompagnement pour aider les producteurs à répondre aux appels d'offre.

Création d'un dépliant avec les producteurs locaux et leurs points vente et dématérialisation sous forme de carte accessible sur le site [approximate.fr](http://approximate.fr).

Mise en place d'un fil d'actualité interne au PAT sous forme de mailing, tous les deux mois.

## Objectifs

Mettre l'offre en adéquation avec la demande : aujourd'hui la demande en fruits et légumes locaux est supérieure à l'offre.

Apporter à l'offre une meilleure lisibilité sur la demande.

Favoriser la mise en réseau de producteurs du territoire.

Sensibilisation de la population du territoire aux enjeux des circuits courts.

Optimisation des opérations logistiques.

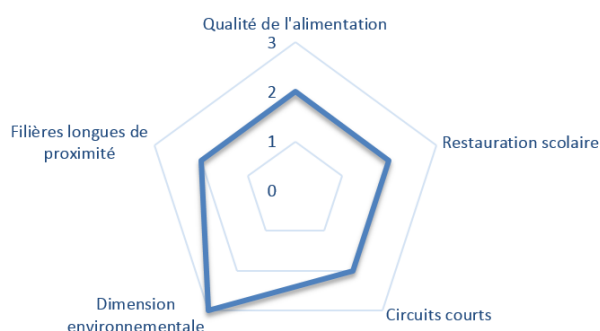
## Le PAT en deux graphiques

Par son entrée PCAET, le PAT de Mauges communauté a une dimension environnementale forte.

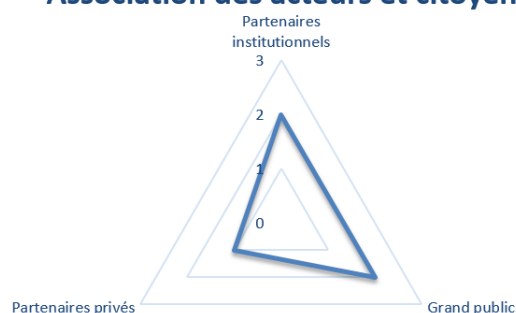
Historiquement, le territoire était déjà engagé dans la valorisation des circuits courts, c'est donc naturellement que le PAT a conservé cette orientation forte.

L'orientation vers la restauration scolaire, mais également vers la restauration collective dans son sens large est également présente.

### Périmètre d'intervention du PAT



### Association des acteurs et citoyens



## e) Loire Layon Aubance

### Présentation du territoire

Créée le 1er janvier 2017, la communauté de communes Loire Layon Aubance regroupe 19 communes pour un total de 55 755 habitants sur un territoire total de 607 km<sup>2</sup>. Le PAT est en phase de construction.



### Porte d'entrée

Historiquement très présents avec la viticulture, c'est par les circuits courts que la réflexion autour du PAT a été abordée.

### Portage

Compte tenu des récentes modifications territoriales, le PAT est porté par la Chambre d'agriculture de Maine et Loire, bien que la démarche soit à l'initiative des élus du territoire.

## Gouvernance

Il n'existe pas encore de réelle gouvernance politique sur le projet mais des acteurs départementaux et nationaux sont associés au comité technique.

## Implication des acteurs

4 ateliers ont eu lieu fin juin 2017. Ces ateliers étaient ouverts à toutes les personnes du territoire intéressées par le PAT.

## Actions

Les actions du PAT n'ont pas encore été définies.

## Objectifs

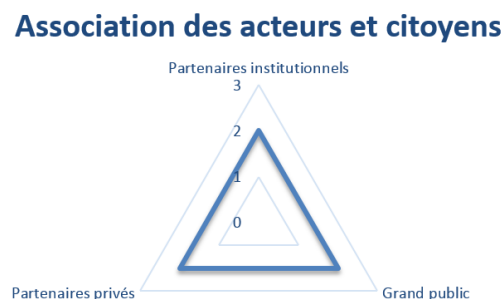
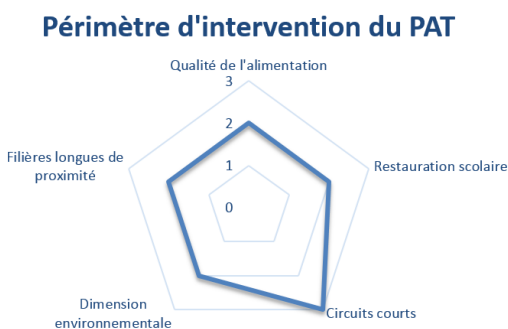
Structuration des circuits alimentaires de proximité, des actions alimentaires sur l'environnement santé-social et restauration scolaire.

## Le PAT en deux graphiques

La priorité du PAT Loire Layon Aubance est centrée sur les circuits courts.

La concertation a été large, impliquant de nombreux acteurs. Les GMS ont été consultées lors d'entretiens en face à face.

Le PAT n'étant pas encore dans sa phase finale, les orientations illustrées ci-contre peuvent encore évoluer.



### 1.1.2. Synthèse du retour d'expériences

La plupart des territoires consultés travaillent en partenariat avec la Chambre d'agriculture. Seule la Métropole Européenne Lilloise ne travaille pas avec. Sur le territoire de Loire Layon Aubance, le PAT a été piloté par le Chambre d'agriculture du fait de la reconfiguration territoriale à l'œuvre au moment des travaux de construction du PAT. Un basculement vers un pilotage par la commune est en cours.

Les différents territoires rencontrés se sont saisis du dispositif PAT pour des raisons diverses :

- Un besoin exprimé par les citoyens dans une instance de concertation (Métropole Européenne de Lilles) ;
- Des discussions internes entre plusieurs services qui ont amené le constat que plusieurs travaillaient sur l'alimentation. L'appel à projet a été l'occasion de lancer des travaux autour de cette thématique (Nantes Métropole) ;
- Une volonté politique forte d'aller sur une thématique (Rennes et la restauration scolaire) ;
- Continuité et développement de politiques déjà existantes (Loire Layon Aubance)
- Inscription dans un dispositif en construction (Mauges Communauté et son PCAET).

Tous les PAT possèdent une gouvernance partagée et des outils de consultation. Le degré de partage de la gouvernance du projet et de consultation peut toutefois varier d'un territoire à l'autre. Nantes Métropole est à ce jour le territoire ayant les actions les plus fortes en ce sens, avec des ateliers de construction ayant parfois réuni plus de 100 personnes, et une volonté que celui-ci soit approprié par les habitants et acteurs du territoire.

Les PAT peuvent être très centrés « action » (Rennes, par exemple), et à l'inverse très orientés vers des actions de communication et de marketing territorial, comme le PAT de Nantes Métropole.

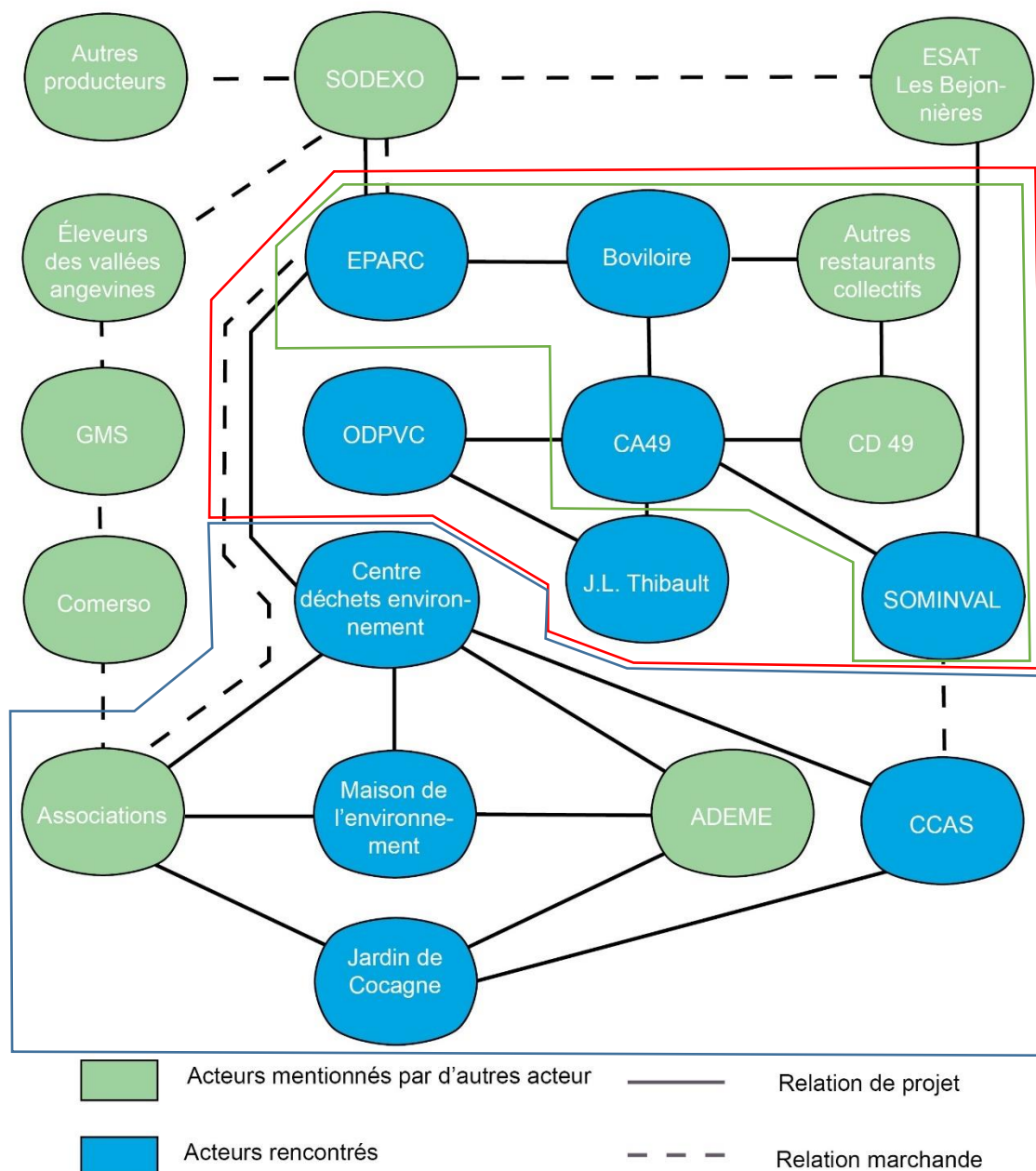
À travers les différentes expériences confrontées, le rôle d'un coordinateur au sein des PAT apparaît comme essentiel, afin d'établir le lien entre les différents acteurs associés et de permettre un bon suivi du projet et des études associées.

## 1.2. Relation des acteurs du territoire angevin

Les entretiens menés avec les acteurs du territoire ont permis d'apporter un éclairage sur le champ de l'alimentation du territoire. Ainsi, les acteurs, en expliquant le principe de leur action, ont permis de mettre au jour un système de relations. Le schéma ci-dessous présente ce qui est ressorti des entretiens qui ont été menés. Aussi, tous les acteurs du champ alimentaire n'ayant pu être interrogés, il n'est pas possible de dire que ce schéma est une représentation de l'ensemble des acteurs du territoire, mais bien une représentation de ceux qui ont été identifiés et interrogés dans le cadre de mon stage.

Deux types de relations sont présentés, les relations de projet et les relations marchandes. Une relation de projet désigne une coopération « intellectuelle », une relation marchande désigne une relation prestataire-client.

Les acteurs sont différenciés par deux couleurs : en bleu, ceux qui ont été interrogés et en vert ceux qui ont été mentionnés par des acteurs interrogés. Certains de ces acteurs ont été sollicités mais n'ont pas donné suite.



Ce schéma fait apparaître un maillage de relations assez dense et permet d'identifier deux « pôles » : un pôle « environnement – social » et un pôle « économique ».

Le premier de ces deux pôles (cadre bleu) est composé de structures publiques ou à but non lucratif. On y trouve ainsi le Centre déchets environnement d'Angers Loire Métropole, identifié ici au titre des actions qu'il mène contre le gaspillage alimentaire, notamment avec l'EPARC mais pas uniquement. Ce service travaille sur certains points en partenariat avec la Maison de l'environnement qui dépend de la Ville d'Angers et dont la principale mission est de sensibiliser aux causes environnementales. L'ADEME travaille avec ces deux acteurs, mais également avec le Jardin de Cocagne Angevin dans le cadre d'opérations de récupération d'invendus alimentaires, mais également sur un projet de valorisation de déchets.

Le Jardin de Cocagne est également lié avec le CCAS de la ville d'Angers et des associations par le dispositif des filets solidaires. Le CCAS de son côté est en lien avec le Centre déchets environnement dans le cadre d'un projet visant à mettre en place un outil de transformation de produits invendus.

Le deuxième pôle (cadre rouge) est composé d'acteurs économiques, de représentants d'acteurs économique et d'un service de la ville d'Angers. Le lien avec le précédent pôle se fait par deux acteurs : l'EPARC et la SOMINVAL. La SOMINVAL (Société d'économie mixte pour l'exploitation du Marché d'Intérêt National du Val de Loire), possède des liens de projet avec la Chambre d'agriculture du Maine et Loire (CA 49) et le Conseil départemental du Maine et Loire, notamment au travers du Réseau local 49<sup>38</sup> (cadre vert), qui est un réseau dont le but est de regrouper « *tous les acteurs du manger local en collectivité* »<sup>39</sup>. La SOMINVAL entretient également des liens avec un acteur qui est hors de ce deuxième pôle : l'ESAT des Bejonnères qui possède une légumerie comme support de travail pour des travailleurs handicapés. La Chambre d'agriculture du Maine et Loire apparaît comme un acteur central, puisque c'est l'acteur qui apparaît comme ayant développé le plus de relations partenariales. Elle entretient des liens avec le service Occupation du Domaine Public à Vocation Commerciale (ODPVC) de la ville d'Angers, qui est notamment en charge de la gestion des marchés. À ce titre, ce service travaille également avec Jean-Luc THIBAULT, producteur de fruits à la Membrolle sur Longuenée, puisque celui-ci, élu à la Chambre d'agriculture du Maine et Loire, est référent pour le marché de producteurs de la ville d'Angers auprès de ces deux instances.

Boviloire, qui est l'instance régionale de l'interprofession bovine (Interbev) mène des réflexions sur l'introduction de produits locaux en restauration collective, mais également sur des techniques de cuisson et de confection de recettes permettant d'améliorer la qualité des produits consommés sans pour autant augmenter le coût de production des repas. À ce titre, Boviloire entretient des relations avec la Chambre d'agriculture du Maine et Loire, mais également avec des restaurants scolaires et l'Établissement Public Angevin de Restauration Collective (EPARC), qui est une cuisine centrale préparant des repas pour des établissements scolaires, EHPAD, centres de loisirs...

L'EPARC étant une structure publique, elle est soumise au code des marchés publics. La gestion de ses approvisionnements est effectuée par SODEXO, qui est un opérateur privé de la restauration collective. Cette

---

<sup>38</sup> Pour des raisons de lisibilité, toutes les relations liées au Réseau local 49 ont été représentées sous la forme du cadre vert.

<sup>39</sup> <http://www.approximite.fr/reseau-local/reseau-local-49/>



organisation permet à l'EPARC de pouvoir privilégier les produits locaux dans ses approvisionnements. Ainsi, à la demande de l'EPARC, SODEXO se fournit auprès de l'ESAT des Bejonnères, des Éleveurs des Vallées Angevines et d'autres producteurs. De leur côté, les Éleveurs des Vallées Angevines fournissent plusieurs grandes et moyennes surfaces (GMS) du territoire.

Enfin, Comerso est une entreprise de l'économie sociale et solidaire qui joue le rôle d'intermédiaire entre les grandes surfaces et des associations œuvrant dans le domaine de l'aide alimentaire. En effet, depuis l'instauration de la loi n° 2016-138 du 11 février 2016, relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire, dite loi Garot, les grandes surfaces ont l'interdiction de détruire leurs invendus alimentaires pouvant encore être consommés.

Le schéma présenté dans cette partie peut être considéré comme un « état zéro » des relations connues sur le territoire dans le domaine alimentaire. En effet, il existe très probablement des relations, acteurs et initiatives qui n'ont pu être identifiés et décrits.

### 1.3. Proposition de gouvernance

La mise en place d'un organe de gouvernance partagée est un élément fondamental dans la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial, puisque cette condition apparaissait dans les documents d'appel à projet.

Par ailleurs, Angers Loire Métropole fait preuve d'une volonté à utiliser des outils de consultation et de co-construction puisque déjà, lors des travaux de construction du Projet Agricole, un travail de consultation avait été mené sous la forme d'ateliers avec différents acteurs du territoire.

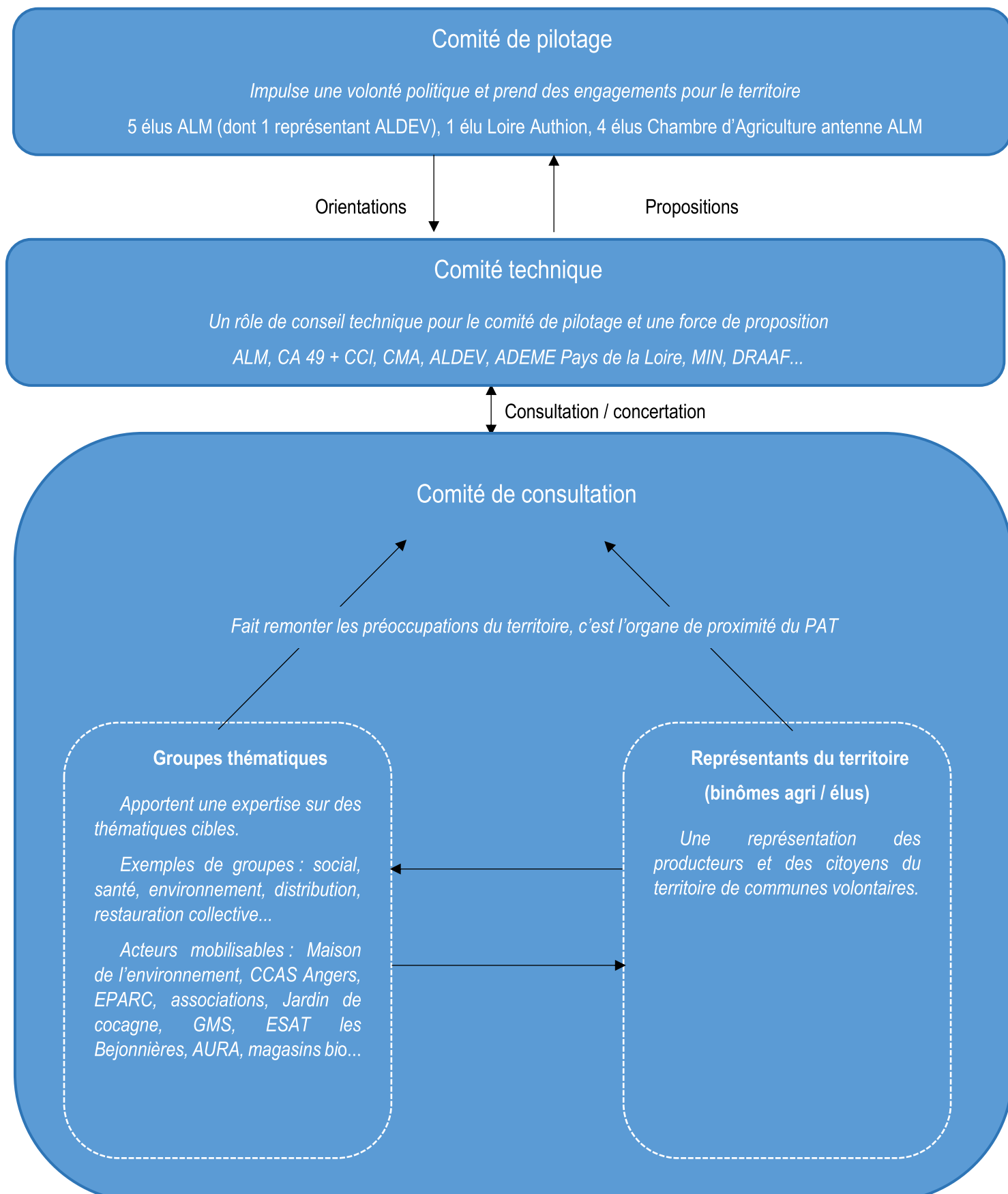
Un travail a donc été mené, en partenariat avec la Chambre d'agriculture du Maine et Loire en vue d'identifier les acteurs à associer et de définir la forme de cet outil de gouvernance.

La gouvernance du Projet Alimentaire Territorial a été dotée de 3 organes :

- Un comité de pilotage, composé d'élus d'Angers Loire Métropole, d'un élu de Loire Authion, qui a amorcé une démarche de PAT sur son territoire, et d'élus de la Chambre d'agriculture de Maine et Loire (antenne Angers Loire Métropole). C'est l'organe qui est chargé de la prise de décisions : à partir des propositions du comité technique, c'est lui qui définit les orientations du PAT.
- Le comité technique a un rôle de conseil technique auprès du comité de pilotage. Il bâtit des propositions à partir des demandes du comité de pilotage et de ses observations. Il serait constitué de techniciens d'Angers Loire Métropole, de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, de l'ADEME Pays de la Loire, de la SOMINVAL et de la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF). Le comité technique est en mesure de mobiliser tout ou partie du comité de consultation.
- Le comité de consultation est composé de divers acteurs du territoire identifiés par groupes thématiques. Une deuxième composante est présente dans ce comité : un groupe de représentants du territoire, composé de binômes producteurs / élus issus de communes volontaires. Ce groupe est directement issu

d'une proposition du vice-président en charge du développement des territoires ruraux d'Angers Loire Métropole. Le but de ce comité de consultation est d'apporter une vision complémentaire du territoire.

La gouvernance présentée ici n'est en rien figée. En effet, il serait pertinent d'y apporter des ajustements en fonction des orientations définies par la suite. Ainsi, s'il est décidé d'orienter les actions du PAT vers la restauration scolaire, il serait pertinent d'intégrer l'EPARC au comité technique. De même pour le CCAS ou d'autres acteurs de l'action sociale dans le cas où il serait décidé d'orientations vers le secteur social.



## 1.4. Méthodologie envisagée

À partir des éléments récoltés lors des recherches effectuées et dans les guides consultés, une méthodologie en 6 phases a été proposée.

En raison d'orientations qui ne sont pour le moment pas définies et d'incertitudes en termes de ressources humaines, il n'a pas été établi de calendrier précis de l'action.

### 1.4.1. Première phase : préfiguration de l'action

L'objectif de cette première phase est d'établir la feuille de route du projet. Pour cela, il est nécessaire d'obtenir une vision globale de l'alimentation sur le territoire. Ainsi, il faut identifier les acteurs du champ alimentaire et définir ceux qui pourront être intégrés au comité de pilotage. Pour cela, il est nécessaire de mener des entretiens de cadrage, qui permettront d'apporter un regard sur les actions des différents acteurs.

Une fois le comité de pilotage constitué, et au regard des premières observations, il est fondamental de fixer le cap et l'ambition du futur PAT, ce afin d'apporter un cadre aux prochaines phases de travail.

Parallèlement, il est également important de réfléchir aux ressources mobilisables pour le projet.

### 1.4.2. Deuxième phase : diagnostic territorial

La réalisation d'un diagnostic du profil agricole et alimentaire du territoire est fondamentale afin de comprendre le fonctionnement de son système alimentaire et d'en définir les enjeux. Ce diagnostic doit être partagé avec les acteurs du territoire afin d'en garantir l'appropriation. Pour cela, des entretiens plus ciblés peuvent être menés. Il est également important d'organiser une présentation en amont et en aval du diagnostic auprès des acteurs associés au projet.

Le diagnostic peut être réalisé par un prestataire extérieur ou par les services de la collectivité avec le concours de ses partenaires.

Ce diagnostic doit permettre de repérer et d'identifier de possibles leviers d'action.

### 1.4.3. Troisième phase : stratégie territoriale

À travers les résultats du diagnostic territorial, l'objectif est ici de construire sur les connaissances et les données accumulées pour définir des pistes visant la mise en œuvre d'une politique alimentaire. Pour cela, il est nécessaire de présenter les résultats du diagnostic aux acteurs associés en fournissant des pistes d'action tout en restant à l'écoute de ces acteurs pour essayer d'en faire émerger de nouvelles.

À l'issue de cette phase, un document d'orientation politique, comportant des leviers d'action doit être validé.

### 1.4.4. Mise en œuvre

En s'appuyant sur le document d'orientation politique, des actions sont mises en place afin de répondre aux objectifs fixés. Pour cela, l'appui de partenaires identifiés pourra être nécessaire.

Des moments de suivi du projet réunissant les acteurs du projet seront organisés afin de conserver une dynamique de travail partagée.

### 1.4.5. Évaluation

Après un temps défini au préalable, un temps d'évaluation du projet devra être mené. L'objectif est ici de rendre compte des résultats du projet et de mesurer l'impact des actions mises en place. Pour ce faire, des indicateurs de suivi préalablement définis seront utilisés. Une rencontre avec tous les acteurs associés au projet sera à prévoir afin de partager ces résultats.

### 1.4.6. Révision

Au vu des résultats mesurés, une phase de révision pourra être menée afin de faire évoluer le projet en tenant compte des évolutions du territoire. Cette phase est ainsi l'occasion de remettre à jour le diagnostic territorial dans son intégralité ou en partie seulement, en fonction des besoins identifiés.

## 2. Perspectives

### 2.1. Des orientations qui restent à définir

Plusieurs possibilités d'orientations ont été établies afin d'être proposés aux élus du futur comité de pilotage du Projet Alimentaire Territorial. Ces scénarios ont pour le moment été inscrits dans une note d'intention et seront présentés aux élus au mois de septembre 2017.

#### 2.1.1. Orientation 1 : Soutien aux circuits courts

Comme expliqué précédemment, les circuits courts désignent la vente d'un produit sans intermédiaire, ou avec un intermédiaire à la condition que le producteur reste propriétaire du produit jusqu'à l'acte de vente. Les producteurs pratiquant les circuits courts le font généralement par le biais de techniques de vente directe.

À l'échelle de la Communauté urbaine, 102 exploitations pratiquent la vente directe (soit 30% des exploitations). À titre de comparaison, 54% des exploitations (soit 133 exploitations) de Nantes Métropole pratiquent la vente directe. À l'échelle nationale, ce sont 21% des exploitations qui pratiquent la vente directe.

La vente directe jouit d'une certaine popularité auprès de la population de la Communauté urbaine. Ainsi lors de l'enquête réalisée par l'École Supérieure d'Agriculture 29,1% des 465 répondants indiquent acheter des produits directement auprès de producteurs. Par ailleurs, 52% des répondants déclarent aller au marché, lieu où de nombreux producteurs proposent leurs produits à la vente.

<p style="text-align: center;"><u>Atouts pour notre territoire</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Une agriculture diversifiée</li></ul>	<p style="text-align: center;"><u>Faiblesses pour notre territoire</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- La demande est supérieure à l'offre sur certaines filières et gammes, notamment en bio</li><li>- Difficulté pour la restauration collective à trouver les volumes souhaités en circuits courts</li></ul>
<p style="text-align: center;"><u>Opportunités pour notre territoire</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Structurer la filière circuits courts</li><li>- Meilleure visibilité de l'offre et de la demande pour les acteurs associés</li></ul>	<p style="text-align: center;"><u>Menaces pour notre territoire</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Baisse du nombre de chefs d'exploitation</li></ul>

Développer les circuits courts sur le territoire d'Angers Loire Métropole c'est :

- Permettre aux citoyens de consommer des produits d'une qualité supérieure (fraîcheur des produits) ;
- Permettre à des producteurs d'exercer une activité plus rémunératrice ;
- Augmenter l'offre sur des secteurs déficitaires ;
- Pistes d'actions si ALM faisait de cette orientation une priorité pour le PAT :
- Augmentation du nombre de places allouées aux producteurs sur les marchés ;
- Aide à l'investissement sur du matériel de transformation ou investissement pour des projets de vente directe ;
- Aide l'installation de producteurs souhaitant pratiquer la vente directe sur des secteurs où la demande est supérieure à l'offre ;
- Aide à la création de points de vente directe ou de magasins de producteurs ;
- Soutien au regroupement de points de vente existants (l'ADEME met en avant la nécessité de limiter la dispersion des points de vente directe afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre) ;
- Recensement des exploitations en vente directe et publication sous forme numérique afin d'offrir une meilleure visibilité sur l'offre pour les citoyens.

Dans ce scénario l'essentiel des personnes associées sont des acteurs institutionnels (DRAAF, Chambre d'agriculture...) ou des partenaires privés (regroupements de producteurs...). Le grand public pourrait être consulté pour définir de manière plus précise sa pratique des circuits courts et ses besoins.

Le soutien aux circuits courts est abordé dans la plupart des PAT, que ce soit directement sous cette forme ou par le biais d'autres thématiques comme la restauration collective. On pourra ainsi citer la ville de Rennes, qui a fait le choix de fixer des objectifs en termes de produits issus des circuits courts dans ses approvisionnements en restauration scolaire, et le territoire de la commune Loire Layon Aubance, qui a fait des circuits courts la priorité de son PAT. La promotion des circuits courts est également envisagée par le territoire de Nantes Métropole.

### **2.1.2. Orientation 2 : Augmentation des approvisionnements en produits locaux et de qualité dans la restauration collective**

Parmi les PAT déjà en place ou en construction dans d'autres collectivités, un grand nombre aborde la thématique de la restauration collective. En effet, la restauration collective permet de toucher un grand nombre de citoyens et futurs citoyens, et ce sous plusieurs angles. D'abord, par la sensibilisation à la qualité des produits, mais également à la lutte contre le gaspillage alimentaire, à la saisonnalité des fruits et légumes... Par le nombre de repas produits chaque jour, c'est un marché conséquent qui peut être ouvert à des producteurs locaux. À titre indicatif, l'EPARC, qui fournit des repas à des établissements de maternelles et du secondaire sur 13 communes, mais également à des

crèches publiques, privées et associatives de l'agglomération produit 13 000 repas par jour en période scolaire. Lors des entretiens menés, il est ressorti que l'EPARC cherche à augmenter son approvisionnement en produit locaux et sous signe de qualité.

Les établissements du secondaire ont également des objectifs en termes de produits locaux.

Les restaurants universitaires, gérés par des prestataires privés, n'affichent pas d'objectifs de qualité ou d'approvisionnement local. Il pourrait être intéressant de les mobiliser.

Une fusion des cuisines du CCAS, qui propose un service de livraison de repas, avec celles de l'EPARC a lieu actuellement. À la suite de cette fusion, l'EPARC fournirait également les EHPAD du territoire.

Enfin, plusieurs restaurants collectifs et opérateurs tels que l'EPARC, avec la participation de l'interprofession viande bovine (Interbev) ont pu démontrer qu'il est possible d'utiliser des produits locaux, d'une qualité supérieure, sans pour autant augmenter le coût des repas, et ce en modifiant certains process de préparation des repas.

<u>Atouts pour notre territoire</u>	<u>Faiblesses pour notre territoire</u>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une partie de l'offre est centralisée (EPARC)</li> <li>- Permet de toucher une part importante de la population sur différentes thématiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'approvisionnement en produits de proximité est parfois compliqué (quantités et logistique).</li> </ul>
<u>Opportunités pour notre territoire</u>	<u>Menaces pour notre territoire</u>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des actions déjà en place, dont un projet de fusion des cuisines du CCAS et de l'EPARC</li> <li>- Créer de l'émulation entre les différents chefs de restaurants collectifs</li> <li>- Deux gros opérateurs de la restauration collective sont présents sur le territoire : Sodexo et Restoria</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> </ul>

Comme cela a été expliqué précédemment, la restauration scolaire est un véritable levier pour agir sur différentes thématiques :

- Les circuits courts, puisque l'objectif serait d'augmenter la part de produits locaux en restauration collective, en achetant auprès de producteurs pour une partie des approvisionnements ;
- Les filières longues de proximité, qui sont un moyen d'obtenir des produits du territoire en plus grosses quantités ;
- La notion de qualité de l'alimentation, en utilisant des produits sous signes de qualité et en réalisant des interventions sur le « bien-manger » ;
- La dimension environnementale, en fixant des objectifs de réduction du gaspillage, mais également en proposant un maximum de produits de saison et en communiquant sur la saisonnalité des produits et l'intérêt que cela comporte.

Pour ce deuxième volet, les partenaires institutionnels ont une grande importance, puisque ce sont des acteurs de cette catégorie qui ont la compétence pour la préparation de ces repas (communes, département, région). Par ailleurs, certains acteurs (DRAAF, ADEME, Chambre d'agriculture...) sont déjà engagés sur des réflexions concernant la restauration scolaire. Leur contribution serait donc un véritable atout pour la construction du PAT.

Moutault Raphaël | Quels outils et méthodes pour une gouvernance alimentaire dans les collectivités ? – Le cas des travaux préalables à la mise en place d'un PAT sur

Les partenaires privés ont également un rôle à jouer. Ainsi, l'interprofession bovins viande est déjà très engagée en faveur de l'introduction de produits locaux et de qualité en restauration collective. Leur expertise concernant l'optimisation de la préparation des produits carnés (cuisson, mix de morceaux dans les recettes, réflexion au gramme consommé et non au gramme préparé) semble incontournable.

Le grand public serait mobilisé de manière indirecte à travers un travail d'enquête afin de connaître les attentes des utilisateurs des restaurants collectifs. Un travail de ce type est déjà mené par l'EPARC sur le secteur des restaurants scolaires.

Pistes d'actions si ALM faisait de cette orientation une priorité pour le PAT :

- Définition d'objectifs à atteindre en termes d'approvisionnements en produits locaux ;
- Définition d'objectifs à atteindre en termes d'approvisionnements en produits sous signe de qualité ;
- Aide à l'installation de producteurs sur les segments déficitaires.

Parmi les territoires rencontrés pour la construction du retour d'expériences, plusieurs ont décidé d'orientations visant à l'introduction de produits issus des circuits courts dans la restauration collective. Ainsi, Mauges Communauté vise la restauration collective dans son ensemble, alors que Loire Layon Aubance et Rennes ciblent une partie des établissements de restauration collective (respectivement le secteur sanitaire et social et la restauration scolaire).

### 2.1.3. Orientation 3 : Une entrée environnementale

Le champ de l'environnement est généralement présent dans les PAT, mais rarement en tant que champ principal d'intervention.

En plus de l'intérêt que ce champ offre pour les questions de développement durable, il peut permettre de financer une partie du PAT. En effet, en faisant le choix de mettre en place des actions en faveur du développement durable (lutte contre le gaspillage alimentaire, diminution des rejets de gaz à effet de serre...), il devient d'autant plus pertinent de prétendre à des financements ADEME, qui apparaissent aujourd'hui comme les plus avantageux.

<u>Atouts pour notre territoire</u>	<u>Faiblesses pour notre territoire</u>
- L'ADEME finance plus facilement les projets ayant un lien avec certaines entrées environnementales	
<u>Opportunités pour notre territoire</u>	<u>Menaces pour notre territoire</u>
- Un champ d'action transversale	

Le volet environnemental peut se traduire par des actions dans différentes thématiques présentées ci-dessus :

- Dans la restauration collective (lutte contre le gaspillage, recherche de filières d'approvisionnement plus durables, saisonnalité des produits...) ;

- Soutien au regroupement de points de vente existants (l'ADEME met en avant la nécessité de limiter la dispersion des points de vente directe afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre).

Le niveau le plus présent sur ce volet est celui des partenaires institutionnels, avec la présence indispensable de l'ADEME en tant que financeur, mais également en tant que conseiller technique. Des services municipaux et de la Communauté urbaine peuvent également être associés (service environnement déchets, CCAS...).

Les partenaires privés et le grand public sont associés à un niveau moindre mais ils peuvent être questionnés sur leurs pratiques et constituer des groupes de travail afin de déterminer des manières et des axes de travail avec ces publics.

L'entrée environnementale est la porte d'entrée du PAT de Mauges Communauté, qui le construit en lien avec son Plan Climat Air Énergie Territorial. Même si cette entrée n'est pas la priorité des autres PAT, elle reste toutefois présente par des actions comme la lutte contre le gaspillage alimentaire.

#### **2.1.4. Orientation 4 : Un PAT tourné vers le secteur social**

Le champ de l'action social est l'un des champs qu'il était possible d'explorer dans le cadre de l'appel à projet PNA. En effet, pour les personnes les plus démunies, l'accès à une alimentation de qualité est souvent problématique. Des entretiens ont été menés avec la chargée de mission aide alimentaire du CCAS de la ville d'Angers (Mme Denieulle), et le directeur du Jardin de Cocagne Angevin (M. Jean-Luc Pineau), qui est une structure de réinsertion professionnelle dont le support est le maraîchage. Le Jardin de Cocagne travaille avec le CCAS de la ville d'Angers sur un dispositif nommé « les filets solidaire ». Dans le cadre de ce dispositif, le Jardin de Cocagne récupère des invendus en fruits et légumes et constitue des paniers de légumes qui sont ensuite revendus à un prix défini en fonction du coefficient familial.

Le CCAS de la ville d'Angers mène des réflexions relatives à l'accès à l'alimentation, à l'éducation alimentaire des publics précaires, mais également sur la mise en place d'un outil de transformation d'invendus comme support de réinsertion professionnelle, dont le but serait également de proposer des produits sur des critères similaires à ceux des filets solidaires.

L'entrée « sociale » de l'alimentation est également reliée à plusieurs thématiques :

- Les circuits courts (le Jardin de Cocagne angevin vend sa production en direct) ;
- La notion de qualité de l'alimentation (action de sensibilisation et d'éducation alimentaire) ;
- La dimension environnementale (récupération d'invendus alimentaires et donc lutte contre le gaspillage) ;



<u>Atouts pour notre territoire</u>	<u>Faiblesses pour notre territoire</u>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des acteurs déjà investis et reconnus (Jardin de Cocagne Angevin, CCAS de la ville d'Angers)</li> <li>- Le secteur de l'alimentation offre de bons supports pour des activités de réinsertion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un secteur très dépendant des aides publiques et du milieu associatif</li> </ul>
<u>Opportunités pour notre territoire</u>	<u>Menaces pour notre territoire</u>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un champ d'action transversale</li> </ul>	

Une fois encore, les principaux partenaires identifiés relèvent du monde institutionnel (CCAS, ADEME, associations...). Les associations sont très présentes sur le volet social, elles ont donc un rôle important à jouer, que ce soit en termes d'actions ou de lien social. Ainsi, une association a récemment créé un espace de maraîchage en bordure du quartier de la Roseraie. La production est vendue via un système d'abonnement à l'année et sur un principe de cueillette par les usagers. Des ateliers sont également organisés afin d'apprendre les techniques de maraîchage aux adhérents, ce qui est vecteur de lien social dans le quartier (les adhérents sont majoritairement issus de celui-ci).

Des partenaires privés peuvent également être mobilisés (Jardin de Cocagne, grandes surfaces...).

Pistes d'actions si ALM faisait de cette orientation une priorité pour le PAT :

- Maintien du dispositif de paniers ;
- Actions d'éducation à l'alimentation vers les publics sensibles ;
- Utilisation de l'alimentation comme moyen de retour vers l'emploi.

## 2.2. Quelles ressources pour le PAT ?

Les ambitions du PAT n'ayant pour le moment pas été définies, il n'est pas possible de chiffrer le projet, notamment sur la partie étude. Afin de tenter d'éclairer cette partie du projet, une demande a été effectuée auprès de Terres en Villes pour mobiliser son réseau et faire remonter des éléments de chiffrage. Terres en Villes n'a pas été en mesure de répondre à cette demande, toutefois, Terres en Ville a récemment accueilli un stagiaire dont la mission était justement d'apporter un regard sur les sources de financement mobilisables de la cadre de PAT. Ces travaux devraient être prochainement disponibles.

Une rencontre a tout de même eu lieu avec deux acteurs : la CCI d'Angers et l'ADEME des Pays de la Loire. La rencontre avec l'ADEME a permis de mettre au jour des financements qui peuvent être mobilisés dans le cadre des PAT si des orientations sont prises en faveur de l'environnement, notamment en termes de lutte contre le gaspillage alimentaire. Ces aides portent essentiellement sur la réalisation d'études et sur un financement de poste. La CCI, de son côté, devrait apporter un éclairage sur le coût de ses prestations.

En termes de ressources humaines, il est apparu, au travers du retour d'expérience, qu'une personne seule peut difficilement travailler sur ce projet. Ainsi, la chargée de mission Projet Alimentaire Durable de la ville de Rennes a dû recevoir l'aide de deux stagiaires afin de pouvoir mener le projet dans les temps voulus. À la Métropole Européenne

Lilloise, le PAT est investi par 3 personnes du service en charge de la politique agricole, en parallèle d'autres missions. Enfin, à Nantes, le chargé de mission agriculture bénéficie d'un apprenti et d'une personne à mi-temps.

Sur d'autres territoires comme Mauges Communauté ou Loire Layon Aubance, où la Chambre d'agriculture occupe une place plus importante dans la construction des PAT, le projet est suivi par une personne de la collectivité en charge des procédures contractuelles ou du développement économique.

Enfin, il est évident que les besoins en ressources humaines vont de pair avec les ambitions fixées pour le projet. Aussi sera-t-il sans doute nécessaire pour Angers Loire Métropole, qui dispose d'une chargée de mission agriculture et espaces naturels, de disposer d'une personne supplémentaire afin de mener les travaux du Projet Alimentaire Territorial.

### 3. Écarts aux résultats attendus

Pour rappel, les missions qui ont été convenues dans le cadre du stage réalisé au sein de la Communauté urbaine Angers Loire Métropole étaient les suivantes :

- Élaboration d'un pré-diagnostic de tous les points et types de productions, de consommations, mieux identifier les flux, etc. Ce travail de diagnostic se veut bien un pré-diagnostic, et non un diagnostic complet. Le but de ce travail est ainsi d'apporter une vision du territoire et de mettre en avant quels pourraient être les points à travailler dans le cadre du PAT. ;
- Établir et faire valider une feuille de route sur l'ambition et le type de PAT souhaité pour le territoire en termes de gouvernance et de calendrier ;
- Consolider un retour d'expériences d'autres territoires pour comparer leurs démarches.

Concernant le travail de pré-diagnostic, les types de productions et de consommation ont pu être identifiés. Toutefois, les données concernant les flux de consommation sont peu disponibles, il a donc été décidé ne pas traiter cette thématique, mais d'identifier des moyens d'y parvenir. La question des flux pourra être traitée au travers de la participation d'un organisme d'études, ou au travers des résultats du programme de recherche FRUGAL. En effet, l'un des volets de ce programme consiste justement à analyser les flux de production et consommation présents sur les différents territoires étudiés.

Concernant la feuille de route et le type de PAT souhaité, la feuille de route a bien été établie, toutefois les possibilités en termes d'ambitions n'ont pour le moment pas fait l'objet d'un arbitrage par les élus suivant le projet. À ce titre, une restitution à leur adresse doit prochainement avoir lieu.

Enfin, le retour d'expériences a pu être mené avec succès.

## 4. Synthèse de la troisième partie

<b>Résultats à l'issue de la mission</b>	
À partir du retour d'expériences	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mise en valeur de différents types de PAT et stratégies territoriales</li></ul>
À partir des entretiens menés auprès d'acteurs du territoire	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mise en évidence de relations à l'œuvre au sein de l'écosystème alimentaire sur le territoire.</li><li>- Identification de besoins sur le territoire.</li><li>- Mise en lumière de projets en cours sur le territoire</li></ul>
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"><li>- Proposition d'un schéma de gouvernance co-construit avec le partenaire principal d'ALM pour le PAT, la Chambre d'agriculture de Maine et Loire</li></ul>
Méthodologie	<ul style="list-style-type: none"><li>- Proposition d'une feuille de route</li></ul>
Ambition	<ul style="list-style-type: none"><li>- Proposition de 4 types d'orientations pour le territoire, qui seront prochainement présentées à une partie des élus d'Angers Loire Métropole.</li></ul>

## Conclusion

Les collectivités locales, au travers de dispositifs comme les Projets Alimentaires Territoriaux et en réponse aux préoccupations des citoyens, mais également face aux enjeux économiques de la filière agricole, mais aussi sous des formes plus libres, sont de plus en plus nombreuses à investir le champ de l'alimentation, notamment au travers des circuits courts.

Comme nous avons pu le voir, il n'existe pas une méthode unique, mais des méthodes qui doivent être adaptées aux contextes et aux problématiques des territoires.

Les outils mobilisables sont multiples et résultent de l'ambition et de la volonté politique des élus, mais également des moyens que la collectivité peut allouer au projet.

Enfin, l'agriculture, la plupart du temps traitée par le biais de l'urbanisme par les collectivités locales, et l'alimentation, ne sont pas des compétences de ces collectivités. Aussi, face à la popularité du dispositif des Projets Alimentaires Territoriaux, aux préoccupations des citoyens et au constat de l'efficacité de l'échelle de la collectivité locale vis-à-vis de ces politiques, peut-être faudrait-il engager des réflexions pour les doter de ces compétences.

## Bibliographie

<http://www.reseau-amap.org/amap.php>, consulté le 21 juillet 2017

<http://www.maineetloire.cci.fr/economie-et-territoire/consultez-nos-etudes-economiques/observatoires/observatoire-du-commerce>, consulté le 21 juillet 2017

[http://www.pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user\\_upload/Pays\\_de\\_la\\_Loire/022\\_Inst-Pays-de-la-loire/RUBR-Agriculture-pdl/2016\\_ORAB\\_49\\_donnees\\_2014.pdf](http://www.pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Pays_de_la_Loire/022_Inst-Pays-de-la-loire/RUBR-Agriculture-pdl/2016_ORAB_49_donnees_2014.pdf), consulté le 18 juillet 2017

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=EPCI-244900015>, consulté le 24 juillet 2017

<https://www.economie.gouv.fr/ess-economie-sociale-solidaire>, consulté le 15 août 2017

AGRESTE, 2012, « Commercialisation des produits agricoles », Agreste Primeur, numéro 275, [http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf\\_primeur275.pdf](http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf_primeur275.pdf), consulté le 03 juillet 2017

ARF, 2014, « Déclaration de Rennes : Pour des systèmes alimentaires territorialisés », <http://regions-france.org/wp-content/uploads/2016/10/de%CC%81claration-finale.pdf>, consulté le 22 juin 2017

BRICAS N., 2017 « Les enjeux de l'urbanisation pour la durabilité des systèmes alimentaires », in BRAND C. et al., *Construire des politiques alimentaires urbaines*, QUAE, p.19-42

CHAFOTTE L. et CHIFFOLEAU L., 2007, « Vente directe et circuits courts : évaluation, définitions et typologie », *Les cahiers de l'observatoire CROC*, n°1

DAVIRON B. et al., 2017 « Histoire des politiques alimentaires en Europe, de la ville antique à la ville industrielle », in BRAND C. et al., *Construire des politiques alimentaires urbaines*, QUAE, p.43-65

DRAAF Auvergne, 2015, « Repères et outils pour construire votre Projet Alimentaire Territorial », [http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Reperes\\_et\\_outils\\_pour\\_construire\\_votre\\_Projet\\_Alimentaire\\_Territorial\\_auvergne\\_cle813e8a.pdf](http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Reperes_et_outils_pour_construire_votre_Projet_Alimentaire_Territorial_auvergne_cle813e8a.pdf), consulté le 10 avril 2017

FAUCHER A., 2014, *Initier une gouvernance alimentaire territoriale, guide à l'intention des collectivités*, Mémoire de M2 Agronomie, SupAgro Montpellier, 67p.

HALLIDAY J., 2017 « Objectifs et leviers des villes pour une alimentation durable » », in BRAND C. et al., *Construire des politiques alimentaires urbaines*, QUAE, p.67-90

IUFN, 2015, Pacte de Milan <http://www.iufn.org/wp-content/uploads/2016/03/Pacte-de-Milan.pdf>, consulté le 18 juin 2017

IUFN et CD33, 2016, « Construire un projet alimentaire territorial, méthodologies croisées mode projet d'IUFN et mode LABO'M 21 », <http://www.iufn.org/wp-content/uploads/2016/03/Guide-IUFN-CD33-Construire-un-Projet-alimentaire-territorial-2016.pdf>, consulté le 12 avril 2017

LE GALES P., 1995, « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », *Revue française de science politique*, n°1, p. 57-95

MOUTAULT R., 2016, *Les circuits courts alimentaires, entre nouvelles formes d'approvisionnement dans les territoires et requalification de l'agriculture locale*, Mémoire de M1 Géographie, Université d'Angers, 56p.

PERRIN C. et TOUSSAINT SOULARD C., 2014, « Vers une gouvernance alimentaire locale reliant ville et agriculture. Le cas de Perpignan. », *Geo carrefour*, Vol.89, n°1-2, p. 125-134

Réseau Rural Français, 2006, « Quelles relations urbain/rural pour une meilleure gouvernance alimentaire des territoires ?, 7p.

REY-VALETTE H. et al, 2014, « Comment analyser la gouvernance territoriale ? Mise à l'épreuve d'une grille de lecture », *Géographie, économie, société*, Vol. 16, n°1, p. 65-89.

Terres en Villes, 2009, « La gouvernance alimentaire des agglomérations françaises et la relocalisation des productions agricoles », 8p.

Utopies, 2017, « Autonomie alimentaire des villes, état des lieux et enjeux pour la filière agro-alimentaire française », note de proposition n°12, <http://www.utopies.com/wp-content/uploads/2017/06/autonomie-alimentaire-des-villes-notedeposition12.pdf>, consulté le 15 juin 2017

# Annexes

## 1. Annexe 1 : carte extraite du guide « Le Bonheur est dans le Panier »



## 2. Annexe 2 : article L 611-8 du code rural

### Article L611-8

Modifié par [LOI n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 - art. 14](#)

I. - Dans une optique de valorisation de leur exploitation et de leur terroir, les producteurs agricoles locaux peuvent se réunir dans des magasins de producteurs afin de commercialiser leurs produits dans le cadre d'un circuit court organisé à l'attention des consommateurs. Ils ne peuvent y proposer que des produits de leur propre production, qu'elle soit brute ou transformée. Ces produits doivent représenter en valeur au moins 70 % du chiffre d'affaires total de ce point de vente. Pour les produits transformés ou non, non issus du groupement, les producteurs peuvent uniquement s'approvisionner directement auprès d'autres agriculteurs, y compris organisés en coopératives, ou auprès d'artisans de l'alimentation, et doivent afficher clairement l'identité de ceux-ci et l'origine du produit.

II. - Le fait de ne pas respecter les obligations prévues au I constitue une pratique commerciale trompeuse au sens de la sous-section 1 de la section 1 du chapitre Ier du titre II du livre Ier du code de la consommation.

## 3. Annexe 3 : Liste des marchés d'Angers Loire Métropole

# Marchés sur Angers Loire Métropole

Commune	Nom du marché	Lieu	Jour	Horaires	Spécificité
Angers	La Fayette	Place La Fayette	Me,S	8h-13h30	
	Centre-ville, grand marché	Place Leclerc	S	8h-13h30	
	Centre-ville	Place Molière	S	8h-13h30	bio
	Deux-Crois Banchais Grand-Pigeon	Place Camille Claudel	V	8h-13h30	
	Doutre Saint Jacques Nazareth	Place Bordillon	S	8h-13h30	
	Justice Madeleine Saint-Léonard	Rue de Villesicard	M	8h-13h30	
	Justice Madeleine Saint-Léonard	Square Jeanne d'Arc	J	8h-13h30	
	Montplaisir	Boulevard Allonneau	Me,D	8h-13h30	
	Roseraie	Place Jean XXIII	S	8h-13h30	
	Belle-beille	Place Marcel Vigne	M,V	8h-13h30	



	Marché des producteurs locaux	Rue Saint Julien	V	16h-19h	Marché de producteurs
	Marché place Ney	Place Ney	M	8h-13h30	
<b>Avrillé</b>					
	Marché Val d'Or	Avenue Émile Savigner	Me	8h-13h	
	Marché Bois du Roy	Place du Bois du Roy	V	8h-13h	
	Centre-ville	Esplanade de l'Hôtel de ville	S	8h30-13h	
	Victor Hugo	Parking Victor Hugo	M	8h-13h	
<b>Beaucouzé</b>					
	Marché	Parking de la Mairie	D	8h-13h	
<b>Bouchemaine</b>					
	Noë	Quai de la Noë	D	8h-14h	
	Saulaies	Square des Saulaies	J	8h-13h	
	Petit Vivier	rue du Petit Vivier	J	8h-13h	
	Marché saisonnier	Square des Saulaies	L	17h-21h	De juin à septembre
<b>Briollay</b>					
	Marché	Centre-bourg	D	8h-13h	
<b>Écouflant</b>					
	Marché	Parking du centre commercial d'Eventard	M	8h-13h	
<b>Montreuil-Juigné</b>					
	Marché du vendredi	Centre-ville	V	8h-13h	
	Marché du dimanche	Place du jeu de boules	D	9h-13h30	
<b>Le Plessis-Grammoire</b>					
	Marché du vendredi soir	Parking de la salle Sainte-Cécile	V	16h30-19h30	
<b>Les Ponts-de-Cé</b>					
	Marché du vendredi	Place du Maréchal-Leclerc	V	matin	
	Marché du dimanche	Esplanade Gendron	D	matin	

<b>Saint-Barthélemy-d'Anjou</b>					
	Marché	Place Salvador Allende	M	8h30-13h	
<b>Sainte-Gemmes-sur-Loire</b>					
	Marché	Avenue du commerce	V	16h-20h	
<b>Sarrigné</b>					
	Marché	Place Michel Berger	S	8h-13h	
<b>Trélazé</b>	Grand Bellevue	Place Picasso	J	9h-12h30	
	Malaquais	Place Gabriel Péri	D	8h-13h	
<b>Verrières-en-Anjou</b>					
	Marché	Place de la Mairie - Saint Sylvain d'Anjou	D	7h30-13h	
<b>Villevêque</b>					
	Marché	Rue Saint Pierre	Me	8h-13h	

#### 4. Annexe 4 : Liste des acteurs rencontrés dans le cadre d'entretiens semi-directifs

Annie Denieulle	Chargée de mission aide alimentaire	CCAS Ville d'Angers
Myriam Larue	Responsable prévention des déchets	Centre technique environnement déchets, Angers Loire Métropole
Gaëlle Bouchon	Suivi des PAT pour la région Pays de la Loire	DRAAF Pays de la Loire
Paméla Bailly	Chargée de mission développement durable	Maison de l'environnement, Ville d'Angers
Fanny Maujean	Présidente	AMAP Les Terres du Milieu
Aline Fily	Trésorière	AMAP Les Terres du Milieu
David Gelineau	Président	Association des Éleveurs des Basses Vallées Angevines
Philippe Tessereau	Directeur	Interbev / Boviloire
Jean-Luc Thibault	Exploitant agricole, élu Chambre d'agriculture de Maine et Loire, Coordinateur du marché de producteurs	La Ronde des Fruits
Franck Bourasseau	Directeur	SOMINVAL
Emmanuelle Marchand	Responsable QHSE et promotion	SOMINVAL
Inès Tomé	Directrice	EPARC
Sauvêtre Jessica	Responsable développement durable	EPARC

## 5. Annexe 5 : Guide d'entretien des AMAP

# EPARC

Objectifs de l'entretien :

- Comprendre le fonctionnement de l'EPARC
- Connaître les actions qui seraient déjà mises en place par l'EPARC ;
- Savoir de quelles possibilités ils disposent pour un approvisionnement de proximité ;
- Interroger sur l'envie et la possibilité d'adhésion au projet ou non.

### Partie 1 : Caractéristiques et informations sur la structure

---

- Activité de la structure, que fait-elle ?
- Nombre de repas ?
- Ancienneté sur le territoire ?

### Partie 2 : La structure, son fonctionnement, ses démarches

---

- Comment vous approvisionnez vous ? Centrale d'achat ?
- Si centrale d'achat, quelle part cela représente-t-il ?
- Dans vos approvisionnements, avez-vous une part qui soit de « proximité » ?
- Avez-vous mis en place une (des) démarche(s) que vous considérez en lien avec la thématique de l'alimentation durable ? Si oui, avez-vous été accompagné pour bâtir cette réflexion ?
- Rencontrez-vous des freins pour un développement en approvisionnements locaux ?

### Partie 3 : La structure et le PAT

---

- Connaissez-vous la démarche de PAT ? Comment la définissez-vous ?
- Pour les approvisionnements de « proximité », qu'est-ce qui motive ce choix ?
- S'il n'y a pas d'approvisionnements de proximité, pourquoi ? Quels sont les freins ?
- Pour vous, quelle pertinence pour la démarche de PAT sur le territoire de l'agglomération ?
- Seriez-vous intéressé d'être associé à cette démarche et à y contribuer activement ?

# Table des matières

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
<b>PARTIE I : ÉLÉMENTS DE CONTEXTE</b> .....	<b>2</b>
<b>1. Gouvernance alimentaire</b> .....	<b>2</b>
1.1. Qu'est-ce que la gouvernance alimentaire ? .....	2
1.1.1. Acteurs de la gouvernance alimentaire .....	3
1.1.2. Les champs des politiques liées à l'alimentaire .....	5
1.2. Quels outils de gouvernance alimentaire en France et en Europe ?.....	6
1.2.1. L'exemple de Rennes Métropole.....	6
1.2.2. L'exemple de l'Y Grenoblois .....	6
1.2.3. L'exemple du grand Londres .....	7
1.2.4. Le pacte de MILAN .....	7
<b>2. L'appel à projet PAT</b> .....	<b>8</b>
<b>3. Méthodologies de mise en place d'une gouvernance alimentaire territoriale</b> .....	<b>9</b>
3.1. Anna Faucher, Initier une gouvernance alimentaire territoriale, guide à l'intention des collectivités (2014).....	10
3.2. IUFN et CD33, méthodologies croisées (2016) .....	10
3.2.1. Le « mode projet » d'IUFN.....	10
3.2.2. La méthode Labo'M21 du CD33.....	11
3.3. DRAAF Auvergne, repères et outils pour construire votre Projet Alimentaire Territorial .....	11
<b>4. Contexte territorial</b> .....	<b>12</b>
4.1. Présentation du territoire.....	12
4.2. L'agriculture et ses enjeux sur Angers Loire Métropole .....	12
4.2.1. Cultures .....	13
4.2.2. Structure des exploitations .....	15
4.2.3. Signes distinctifs et modes de vente « alternatifs ».....	16
4.3. Consommation alimentaire sur ALM .....	17
4.3.1. Retours sur une enquête menée par des étudiants de l'ESA en 2016/2017 .....	17
4.3.2. Lieux d'achats .....	18
a) GMS .....	18
b) Les drives.....	18
c) Les commerces de proximité .....	18
d) Les magasins bio.....	19
e) Les producteurs en vente directe .....	20
f) Les magasins de producteurs .....	21
g) Les AMAP sur ALM .....	21
h) Les Marchés .....	21
i) Lieux de l'économie sociale et solidaire et de l'aide alimentaire.....	24

<b>5. Synthèse de la première partie .....</b>	<b>25</b>
<b>PARTIE II : CONTEXTE DU STAGE, OBJECTIFS ET MISSIONS .....</b>	<b>26</b>
<b>1. Le contexte du stage .....</b>	<b>26</b>
<b>2. Objectifs, missions et attendus du stage .....</b>	<b>27</b>
<b>3. Méthode employée .....</b>	<b>27</b>
3.1. Recherche documentaire .....	27
3.2. Connaissance du territoire .....	28
3.3. Réalisation d'un retour d'expériences .....	28
3.4. Capitalisation sur les éléments récoltés .....	29
3.5. Synthèse de la méthode employée .....	30
<b>4. Synthèse de la seconde partie .....</b>	<b>31</b>
<b>PARTIE III : PRESENTATION DES RESULTATS .....</b>	<b>32</b>
<b>1. Résultats .....</b>	<b>32</b>
1.1. Retour d'expériences .....	32
1.1.1. Présentation des territoires .....	32
a) Métropole Européenne de Lille .....	32
b) Ville de Rennes .....	34
c) Nantes Métropole .....	36
d) Mauges communauté .....	38
e) Loire Layon Aubance .....	40
1.1.2. Synthèse du retour d'expériences .....	42
1.2. Relation des acteurs du territoire angevin .....	43
1.3. Proposition de gouvernance .....	45
1.4. Méthodologie envisagée .....	47
1.4.1. Première phase : préfiguration de l'action .....	47
1.4.2. Deuxième phase : diagnostic territorial .....	47
1.4.3. Troisième phase : stratégie territoriale .....	47
1.4.4. Mise en œuvre .....	47
1.4.5. Évaluation .....	48
1.4.6. Révision .....	48
<b>2. Perspectives .....</b>	<b>48</b>
2.1. Des orientations qui restent à définir .....	48
2.1.1. Orientation 1 : Soutien aux circuits courts .....	48
2.1.2. Orientation 2 : Augmentation des approvisionnements en produits locaux et de qualité dans la restauration collective .....	49
2.1.3. Orientation 3 : Une entrée environnementale .....	51
2.1.4. Orientation 4 : Un PAT tourné vers le secteur social .....	52
2.2. Quelles ressources pour le PAT ? .....	53
<b>3. Écarts aux résultats attendus .....</b>	<b>54</b>

4. Synthèse de la troisième partie .....	55
CONCLUSION .....	56
BIBLIOGRAPHIE .....	57
ANNEXES .....	59
1. Annexe 1 : carte extraite du guide « Le Bonheur est dans le Panier » .....	59
2. Annexe 2 : article I 611-8 du code rural .....	60
3. Annexe 3 : Liste des marchés d'Angers Loire Métropole .....	60
4. Annexe 4 : Liste des acteurs rencontrés dans le cadre d'entretiens semi-directifs .....	63
5. Annexe 5 : Guide d'entretien des AMAP .....	64

## RÉSUMÉ

Face aux multiples scandales alimentaires qui ont eu lieu ces dernières années, et face à la montée des préoccupations environnementales, les consommateurs cherchent de plus en plus à relocaliser leur alimentation.

Face à ces préoccupations, l'Assemblée des Régions de France avait déjà, en 2014, plaidoyé en faveur de systèmes alimentaires territoriaux. En réponse à ces préoccupations, aux enjeux de santé publique et de l'économie agricole, le Ministère de l'Agriculture de l'Alimentation et de la Forêt a lancé entre 2015 et 2016 deux appels à projet, dans le cadre du Programme National de l'Alimentation, portant sur la mise en place de Projets Alimentaires Territoriaux. Cet outil est notamment destiné à rapprocher consommation et production alimentaire d'un même territoire.

La Communauté urbaine Angers Loire Métropole, avec l'appui de la Chambre d'agriculture de Maine et Loire, a décidé de se saisir de cet outil afin de répondre aux attentes de ses citoyens. C'est dans ce contexte que j'ai pu effectuer un stage de quatre mois et demi au sein de la Direction Aménagement et Développement des Territoires, afin de mener des travaux préparatoires à la mise en place d'un Projet Alimentaire Territorial.

Ce mémoire présente les travaux menés durant ce stage. Dans une première partie, le contexte territorial sera présenté afin d'exposer le support de mon travail. Dans une seconde partie la méthode employée à bien ce travail sera présentée. Enfin, la troisième partie sera consacrée aux résultats obtenus durant ce stage

**mots-clés :** gouvernance territoriale, circuits courts, agriculture, alimentation, projet

## ABSTRACT

Faced with the many food scandals that have taken place in recent years, and with the rise of environmental concerns, consumers are increasingly looking to relocate their food.

Faced with these concerns, the Assembly of the Regions of France had already, in 2014, advocated in favor of territorial food systems. In response to these concerns, public health issues and the agricultural economy, the Ministry of Agriculture, Food and Forestry has launched two calls for projects, between 2015 and 2016, under the National Food Policy, on the establishment of Territorial Food Projects. This tool is intended in particular to bring consumption and food production closer to the same territory.

The Urban Community Angers Loire Métropole, with the support of the Chamber of Agriculture of Maine et Loire, decided to take this tool to meet the expectations of its citizens. It is in this context that I was able to carry out a four and a half month internship within the Directorate for Land Development in order to carry out preparatory work for the implementation of a Territorial Food Project.

This thesis presents the work carried out during this course. In the first part, the territorial context will be presented in order to expose the support of my work. In a second part the method employed in this work will be presented. Finally, the third part will be devoted to the results obtained during this internship

**keywords :** agriculture, territorial governance, local food networks, food, project



# ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT

Je, soussigné(e) Raphaël Moutault .....  
déclare être pleinement conscient(e) que le plagiat de documents ou d'une  
partie d'un document publiée sur toutes formes de support, y compris l'internet,  
constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée.  
En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées  
pour écrire ce rapport ou mémoire.

signé par l'étudiant(e) le 23 / 08 / 2017

**Cet engagement de non plagiat doit être signé et joint  
à tous les rapports, dossiers, mémoires.**

Présidence de l'université  
40 rue de rennes – BP 73532

